

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

3 mars 2010

Réunion du Sous-comité du FIP
Manille (Philippines)
17 mars 2010

**RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DU FIP :
RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SELECTION DE PROGRAMMES PILOTES
AU TITRE DU FIP**

**RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SÉLECTION
DE PROGRAMMES PILOTES
AU TITRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER (FIP)**

Rapport du Groupe d'experts au Sous-comité du FIP

Février 2010

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

GLOSSAIRE

1. INTRODUCTION

2. CONTEXTE

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET PROCÉDURE D'ANALYSE

3.1 Méthodologie

3.2 Examen et préparation des documents de référence

3.3 Processus d'examen

3.4 Application des critères de sélection du FIP

4. RÉSULTATS

4.1 Recommandations par régions/biomes

4.2 Recommandations et principes de sélection des programmes pilotes

4.3 Justification des recommandations relatives aux programmes pilotes

5. CONCLUSIONS ET AUTRES RECOMMANDATIONS

6. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

ANNEXES

ANNEXE 1 : Membres du Groupe d'experts du Sous-comité du FIP

ANNEXE 2 : Liste des pays ayant soumis une manifestation d'intérêt

ANNEXE 3 : Ordre du jour de la réunion du Groupe d'experts tenue du 8 au 12 février 2010

ANNEXE 4 : (Tableau A) Données générales sur les forêts des pays ayant soumis une manifestation d'intérêt ;
(Tableau B) Synthèse des investissements portant sur les forêts et le changement climatique

ANNEXE 5 : Liste des documents analytiques de référence

REMERCIEMENTS

Le Groupe d'experts du FIP tient à remercier l'Unité administrative des FIC pour le volume substantiel d'informations recueillies et mises à sa disposition.

Le groupe tient également à saluer l'aide de l'Unité administrative des FIC et les informations extrêmement utiles des unités techniques et régionales des banques multilatérales de développement, de l'équipe de direction du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF) et du secrétariat du programme ONU-REDD. Les renseignements qu'ils lui ont fournis ont considérablement enrichi et alimenté ses discussions.

Le Groupe d'experts souhaite en outre féliciter l'Unité administrative des FIC pour la qualité des documents qu'elle a établis avant la réunion. Sa documentation approfondie et bien présentée a constitué un élément essentiel des délibérations du groupe.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le déboisement et la dégradation des forêts sont les principales sources d'émissions de GES dans de nombreux pays développés, notamment en zone tropicale, et sont responsables d'au moins un tiers de leurs émissions collectives. Le Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF) a été créé pour fournir des ressources financières permettant de tester de nouvelles stratégies de développement ou pour élargir le champ des activités axées sur un problème climatique particulier, ou des mesures sectorielles dans le cadre de programmes ciblés. Le Programme d'investissement forestier (FIP) a été mis en place en tant que programme ciblé au titre du SCF pour mobiliser des politiques et des mesures ainsi que des financements en vue de faciliter la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et de promouvoir la gestion durable des forêts et, ce faisant, réduire les émissions et protéger les stocks de carbone forestier.

Le FIP est conçu de manière à réaliser quatre grands objectifs :

- 1) Engager et faciliter des mesures destinées à transformer les politiques et les pratiques liées au secteur forestier des pays en développement ;
- 2) Piloter des modèles transposables ailleurs pour faire mieux comprendre les corrélations existant entre l'exécution des investissements, des politiques et des mesures liés à la forêt et les réductions durables des émissions, la conservation et la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement ;
- 3) Faciliter la mobilisation de nouvelles ressources financières au profit du programme REDD, ce qui permettra de réduire de manière efficace et durable le déboisement et la dégradation des forêts, et contribuera ainsi à améliorer la gestion durable des forêts ; et
- 4) Fournir des données d'expérience utiles et faire part des réactions dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD.

Le Sous-comité du FIP a établi un Groupe d'experts pour le conseiller sur le choix de programmes pilotes nationaux ou régionaux au titre du FIP. Conformément aux critères de sélection de ces programmes et aux modalités de travail approuvées par le Sous-comité, le Groupe d'experts a été invité à recommander cinq programmes pilotes nationaux ou régionaux répondant aux critères et autres considérations convenus par le Sous-comité.

Le Groupe d'experts a également été invité à proposer au Sous-comité une liste comprenant jusqu'à trois programmes pilotes supplémentaires à envisager si des fonds s'avèrent disponibles pour financer d'autres programmes pilotes ou si certains des programmes pilotes sélectionnés se révèlent irréalisables.

L'Unité administrative des FIC a informé les pays admissibles de l'existence du Programme d'investissement forestier, par l'intermédiaire des bureaux-pays des BMD, et a invité les gouvernements intéressés à présenter une note succincte manifestant le souhait de faire partie des pays pilotes. Les manifestations d'intérêt reçues par l'Unité administrative des FIC dans les délais impartis ont été transmises au Groupe d'experts pour examen.

Le document de conception du FIP appelle à une coordination avec les autres initiatives du programme REDD+. Des dispositions ont donc été prises pour que le Groupe d'experts agisse en concertation avec les représentants des BMD pour discuter, sur une base régionale, du potentiel des pays à être intégrés à un programme pilote du FIP. Le Groupe d'experts a également reçu des contributions de l'équipe de direction du FCPF et du secrétariat du programme ONU-REDD.

Le Groupe d'experts a été guidé dans sa tâche par le document de conception du FIP et les décisions du Sous-comité du FIP qui précisent que les cinq critères présentés ci-après (dans un ordre quelconque) doivent être utilisés pour choisir les pays ou programmes pilotes régionaux :

- a) Capacité potentielle à se traduire par une réduction sensible des émissions de GES dues au déboisement et à la dégradation des forêts ou d'entraîner de nouvelles initiatives de préservation, de gestion durable ou de renforcement des stocks de carbone forestier tout en protégeant la biodiversité et en soutenant les moyens d'existence des populations rurales ;
- b) Capacité potentielle à contribuer aux objectifs du FIP et conformité à ses principes (tels que décrits dans le document de conception) ;
- c) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP dans l'ensemble du cadre de politique en place et des activités de développement en cours, en prenant notamment en considération le potentiel existant pour que les investissements du FIP aient un impact significatif propre à enclencher des changements transformationnels tout en agissant en synergie avec les efforts engagés pour atténuer les effets du changement climatique et promouvoir le développement du secteur forestier ;
- d) État de préparation, capacité et intérêt du pays pour ce qui est d'exécuter les activités liées au programme REDD+ et d'éliminer les principaux facteurs directs et sous-jacents du déboisement et de la dégradation des forêts, compte tenu des initiatives prises à ce jour par le gouvernement et de sa volonté d'adopter une approche stratégique du programme REDD+ et d'intégrer le rôle des forêts dans le programme national de développement durable, et de son aptitude à absorber de manière effective des fonds supplémentaires, compte tenu des programmes forestiers en cours ;
- e) Répartition des pays à travers les régions et les biomes, en veillant à ce que les projets pilotes donnent lieu à des enseignements sur la manière d'accroître la portée : i) des mesures immédiates de réduction des taux élevés de déboisement et de dégradation des forêts ; ii) de la préservation des stocks existants de carbone forestier au sein des forêts naturelles ; iii) de l'amélioration des stocks de carbone forestier sur les terres dégradées ; et iv) du renforcement des moyens efficaces de gestion durable des forêts. Compte tenu de l'accent qui est mis sur les enseignements à tirer par le biais du FIP, les programmes pilotes doivent être représentatifs de toute la gamme de questions qui se posent dans le secteur forestier, comme par exemple les divers degrés de déboisement et de dégradation des forêts, ainsi que le potentiel existant pour la mise en œuvre, en matière d'atténuation, d'approches en rapport avec le carbone et autres approches liées aux GES.

Il a été demandé au Groupe d'experts d'indiquer dans son rapport au Sous-comité du FIP dans quelle mesure il a pris en considération les critères et autres conditions susmentionnés pour établir ses recommandations.

Les manifestations d'intérêt reçues étaient réparties comme suit : 45 émanant de gouvernements nationaux, deux d'initiatives gouvernementales multinationales régionales (la COMIFAC dans le bassin du Congo et la sous-région du Grand Mékong en Asie du Sud-Est) et une d'une entité infranationale (l'état brésilien d'Amapa). Globalement, si certaines étaient très explicites et détaillées, d'autres étaient très brèves, ce qui n'est guère surprenant car l'Unité administrative des FIC avait demandé des indications succinctes plutôt que des propositions complètes. Ces notes relativement brèves devaient ensuite être évaluées en fonction du contexte, et les recommandations se fonder sur des documents de référence supplémentaires. Aux fins des délibérations du Groupe d'experts, la qualité globale des manifestations d'intérêt était telle qu'elles ont été utilisées exactement comme prévues, à savoir en tant que manifestations d'intérêt. Le Groupe d'experts ne s'est pas basé sur les manifestations d'intérêt pour évaluer l'exhaustivité ou la qualité de l'approche, effective ou potentielle, de chaque pays dans le cadre du programme REDD+.

La répartition des pays à travers les régions et les biomes a été prise en compte par le Groupe d'experts au début de ses délibérations pour veiller à ce que les projets pilotes donnent lieu à des enseignements sur la manière d'en accroître la portée. Le Groupe d'experts a décidé qu'il devait dans un premier temps essayer de préciser dans quelles régions et quels biomes les investissements du FIP ont le plus de chances d'atteindre ses objectifs en enclenchant des changements

transformationnels et en promouvant la « transposabilité ». De l'avis du Groupe d'experts, les objectifs du FIP, tout au moins dans le cadre des activités pilotes initiales, ont le plus de chances de se réaliser si elles se concentrent sur trois grandes régions tropicales (et les biomes associés), à savoir : a) l'Afrique ; b) l'Asie-Pacifique ; et c) l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le Groupe d'experts a suivi un processus systématique pour classer par ordre de priorité les propositions reçues, soit 11 pour l'Afrique, 14 pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 10 pour l'Asie et le Pacifique. L'examen du contexte régional et des possibilités offertes dans chaque ensemble a permis de proposer des pays/régions pilotes dans chaque région et biome. Les quatre autres critères de sélection des projets pilotes ont ensuite été pris en compte simultanément.

Tout au long de l'analyse et du processus de sélection, le Groupe d'experts s'est systématiquement demandé, en comparant les propositions de haute qualité, quel programme pilote « aurait les plus grandes chances d'enclencher des changements transformationnels à court terme », compte tenu des divers facteurs qualitatifs et quantitatifs de chaque zone pilote. Le Groupe d'experts n'a cessé de discuter et d'analyser d'autres facteurs se rapportant aux cinq critères de sélection et de faire appel aux connaissances de ses membres concernant les caractéristiques écologiques, socio-économiques et administratives des pays/projets pilotes, regroupés par sous-région à des fins d'analyse comparative.

Le Groupe d'experts a été invité à recommander cinq programmes pilotes nationaux ou régionaux répondant aux critères et autres considérations convenus par le Sous-comité. Il a également été invité à proposer à l'examen du Sous-comité une liste de trois programmes supplémentaires. Plusieurs facteurs ont été pris en compte pour répartir les programmes entre les deux groupes. Le choix entre le premier groupe de cinq programmes pilotes et le second groupe de trois programmes a par exemple pu reposer sur la capacité (ou l'incapacité) relative d'un programme à accéder à court terme à d'autres ressources permettant de lancer sa mise en œuvre. L'existence de discussions entre plusieurs mécanismes de financement d'une même région a également été prise en compte par le Groupe d'experts. Dans chaque cas, les raisons ayant motivé les recommandations du Groupe d'experts sont brièvement décrites pour chaque programme pilote proposé.

Sur la base de la méthodologie décrite ci-dessus et suite à des analyses comparatives, le Groupe d'experts recommande à l'examen du Sous-comité du FIP les cinq pays/régions pilotes suivants (par ordre alphabétique) : Burkina Faso, Ghana, Indonésie, Pérou et RDP Lao ; les trois programmes pilotes « supplémentaires » proposés étant la COMIFAC, le Mexique et les Philippines.

Le Groupe d'experts a dans un premier temps examiné les huit pays/régions pilotes proposés susmentionnés en tant que groupe répondant aux critères spécifiés par le Sous-comité du FIP et présentant en particulier des possibilités réelles de transformation, des situations diverses en matière forestière (réduction du déboisement, boisement, etc.) et le potentiel de servir d'exemple aux autres pays et régions se trouvant dans des situations semblables. Les programmes pilotes sélectionnés couvrent trois continents et un éventail de biomes tropicaux, de risques climatiques et de possibilités d'adaptation et d'atténuation et présentent une diversité de situations en matière d'environnement et de développement.

Cette proposition comprend six pays/régions où les écosystèmes forestiers prédominants sont situés dans la zone tropicale humide (précipitations annuelles moyennes > 1 500 mm), un pays (le Mexique) au climat semi-humide et un autre pays (le Burkina Faso) au climat semi-aride (précipitations annuelles < 800 mm). Trois pays (l'Indonésie, le Mexique et le Pérou) et une région (les pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC) ont une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés et un couvert forestier de plus d'un demi-million de kilomètres carrés.

Les huit programmes pilotes proposés pourraient former quatre ensembles en fonction de leur couvert forestier actuel et de leurs taux de déboisement au cours de la période 2000-2005 : 1) faible couvert forestier et faible taux de déboisement ; 2) couvert forestier dense et faible taux de déboisement ; 3) faible couvert forestier et fort taux de déboisement ; et 4) couvert forestier dense et fort taux de déboisement. Ces quatre ensembles sont tous représentés dans cette proposition.

Le Groupe d'experts a également évalué plusieurs autres caractéristiques dans les sous-ensembles régionaux, y compris les stocks de carbone forestier et leur capacité d'atténuation estimée ainsi que certaines caractéristiques institutionnelles. De l'avis du Groupe d'experts, les huit programmes pilotes proposés représentent collectivement la majorité des pays et des entités régionales admissibles à un soutien du FIP. Il est important de noter la très forte variabilité observée au sein de ces pays et entre ceux-ci, notamment en ce qui concerne les caractéristiques biophysiques des forêts, les politiques forestières nationales, les aspects institutionnels et les questions de gouvernance. Il convient également de noter que ce groupe présente un large éventail de facteurs historiques et actuels de déboisement et couvre donc la gamme de mesures requises et parfois utilisées pour réduire les émissions de GES dues à la modification de l'affectation des terres. Ces huit pays/régions ont également des profils divers en matière de potentiel de transformation, de besoins d'investissement et de capacités d'absorption pour gérer un programme d'investissement tel que celui proposé par le FIP.

Le Groupe d'experts a estimé que de nombreux pays et organes régionaux pertinents pourraient également se prêter à des programmes pilotes du FIP et être envisagés si des fonds supplémentaires deviennent disponibles. Dans l'immédiat, le Groupe d'experts estime que la collaboration et le « jumelage » entre certains pays proposés et certains de leurs voisins (pouvant avoir des caractéristiques écologiques et socio-économiques semblables) devraient être envisagés par le Sous-comité dans le cadre d'un mécanisme de collaboration Sud-Sud.

Résolu à proposer un large éventail de programmes pilotes (ou de modèles), le Groupe d'experts a le sentiment que le Sous-comité leur allouera probablement des financements variables, en fonction des 12 critères utilisés pour juger de leur capacité à enclencher des changements transformationnels (voir document de conception du FIP). La capacité d'absorption de chaque pays et entité régionale devrait également déterminer le niveau relatif de soutien financier approprié.

Enfin, il n'a pas été aisé pour le Groupe d'experts d'évaluer et de recommander les programmes pilotes les plus appropriés parmi de nombreuses propositions solidement étayées. Il convient de souligner que le Groupe d'experts n'était pas chargé de rejeter des manifestations d'intérêt mais plutôt d'identifier celles présentant le meilleur potentiel à court terme et les meilleures chances d'enclencher des changements transformationnels.

1. INTRODUCTION

Le Sous-comité du FIP a établi un Groupe d'experts pour le conseiller sur le choix de programmes pilotes nationaux ou régionaux au titre du FIP (FIP/SC.1/4/Rev.1). Conformément aux critères de sélection de ces programmes et aux modalités de travail approuvées par le Sous-comité, le Groupe d'experts a été invité à recommander cinq programmes pilotes nationaux ou régionaux répondant aux critères et autres considérations convenus par le Sous-comité. Le Groupe d'experts a également été invité à proposer au Sous-comité une liste comprenant jusqu'à trois programmes pilotes supplémentaires à envisager si des fonds s'avèrent disponibles pour financer d'autres programmes pilotes ou si certains des programmes pilotes sélectionnés se révèlent irréalisables.

Il importe de souligner que ce groupe a été établi dans le but de remplir la fonction de groupe consultatif d'experts. Comme indiqué dans les Critères de sélection des membres du Groupe d'experts et dans son mandat (FIP/SC.1/4/Rev.1), *« Ils siégeront à titre individuel et seront sélectionnés sur la base de leurs compétences et de leur expérience stratégique et opérationnelle, ainsi que de la diversité de perspectives qu'ils présenteront, y compris en termes de connaissance des aspects scientifiques, économiques, environnementaux et sociaux de la préservation et de l'utilisation durable des écosystèmes forestiers et du changement climatique, de la parité des sexes et de la foresterie, du secteur privé, de la gouvernance et de la planification des institutions et du développement. Les deux sexes seront équitablement représentés au sein du Groupe d'experts, qui comprendra des experts des pays développés comme des pays en développement (sur la base de l'équilibre géographique) et des représentants des peuples autochtones et des populations locales. Le groupe devra bénéficier de l'appui nécessaire pour remplir convenablement ses fonctions. Le Groupe d'experts doit être une équipe multidisciplinaire afin de bien représenter la masse de savoir et d'expérience accumulée sur le changement climatique et tout un ensemble de politiques et mesures d'atténuation liées aux forêts ».*

Le Sous-comité a approuvé par le biais d'une décision par courrier la composition du Groupe d'experts chargé de formuler des recommandations sur la sélection des programmes pilotes nationaux ou régionaux qui seront financés dans le cadre du FIP. La liste des membres du Groupe d'experts et de leurs domaines d'expertise est présentée à l'Annexe 1.

Suite à l'approbation par le Sous-comité des *Critères de sélection des programmes pilotes nationaux et régionaux* (FIP/SC.1/5/Rev.1), l'Unité administrative des FIC a informé les pays admissibles de l'existence du FIP, par l'intermédiaire des bureaux-pays des BMD, et a invité les gouvernements intéressés à présenter une note succincte manifestant le souhait de faire partie des pays pilotes. Les pays ont ainsi été invités à soumettre une manifestation d'intérêt en préalable à la réunion de travail du Groupe d'experts. À sa réunion des 3 et 4 février 2010, le Sous-comité du FIP a fixé au 5 février 2010 la date limite de soumission des manifestations d'intérêt à l'Unité administrative des FIC. Toutes les manifestations d'intérêt reçues par l'Unité administrative des FIC dans les délais impartis ont été transmises au Groupe d'experts pour examen. Les orientations fournies par le Sous-comité précisaient que, lors du choix des pays et régions appelés à faire l'objet d'un programme pilote, le Groupe d'experts devrait accorder la priorité aux pays ayant soumis une manifestation d'intérêt. Au total, 48 manifestations d'intérêt ont été reçues avant la date limite (Annexe 2).

Le Groupe d'experts a entamé ses travaux par une réunion d'organisation avec l'Unité administrative des FIC, qui s'est tenue par téléconférence le 18 janvier 2010. Le Groupe d'experts s'est ensuite réuni à Washington du 8 au 12 février 2010 (Annexe 3) afin de mener à bien ses travaux, à savoir élaborer une méthodologie, réaliser des analyses techniques et examiner les entités nationales et régionales ayant exprimé leur souhait de participer au programme. Le mandat

établi par le Sous-comité du FIP invitait par ailleurs le Groupe d'experts à discuter des portefeuilles nationaux et régionaux des BMD (banques multilatérales de développement) et à en prendre note, et à formuler ses recommandations au Sous-comité quant à la sélection des programmes pilotes nationaux ou régionaux.

Au cours de ses travaux, le Groupe d'experts a été assisté par l'Unité administrative des FIC. Des rencontres ont été organisées avec des représentants des BMD afin de procéder, sur une base régionale, à un échange de vues sur les pays et leur potentiel à participer au FIP. Les BMD ont notamment partagé leurs expériences et connaissances au regard du critère concernant « *(l') état de préparation et la capacité (institutionnelle et autre) du pays à exécuter les activités liées au programme REDD+ et à éliminer les principaux facteurs directs et sous-jacents du déboisement et de la dégradation des forêts, compte tenu des initiatives prises à ce jour par le gouvernement et de sa volonté d'adopter une approche stratégique du programme REDD+ et d'intégrer le rôle des forêts dans le programme national de développement durable* ».

Conformément au Document de conception du FIP qui demande la coordination avec les autres initiatives du programme REDD+, « *Le FIP devrait compléter d'autres initiatives de démonstration et d'exécution du programme REDD et les activités du programme en cours, telles que le FCPF et le Programme ONU-REDD, en fonction de leurs avantages comparatifs* ». Pour s'acquitter de cette tâche, le Groupe d'experts a également participé à échanges d'informations avec l'équipe de direction du FCPF et le secrétariat du programme ONU-REDD sur la manière de mettre en œuvre les activités du programme REDD+ pour avoir un impact important et transformationnel.

Comme indiqué dans le document FIP/SC/1/4/Rev1. : « *Le rapport soumis par le Groupe d'experts au Sous-comité du FIP doit contenir les renseignements indiqués ci-après :*

- a) *méthodologie et analyse ayant abouti aux recommandations formulées par le groupe en ce qui concerne les programmes pilotes nationaux et régionaux proposés ;*
- b) *évaluation des questions et enjeux essentiels qui se posent pour les programmes pilotes recommandés ; et*
- c) *conclusions et recommandation, sous forme de liste, des cinq programmes pilotes nationaux ou régionaux répondant aux critères et autres considérations convenus par le Sous-comité. Le Groupe d'expert est également invité à proposer au Sous-comité du FIP une liste comprenant jusqu'à trois pays supplémentaires à envisager si des fonds s'avèrent disponibles pour financer d'autres programmes pilotes, ou si certains des programmes pilotes sélectionnés se révèlent irréalisables. »*

À l'issue des réunions, les membres du Groupe d'experts sont convenus d'un processus de consultation pour rédiger, réviser et finaliser le projet de rapport et de recommandations destiné au Sous-comité du FIP. Le rapport et les recommandations du Groupe d'experts ont été soumis à l'Unité administrative des FIC le 1^{er} mars 2010 en vue d'être transmis au Sous-comité du FIP. Les coprésidents du Groupe d'experts ont été invités à présenter le rapport au Sous-comité et à répondre aux questions de ses membres. Le rapport et les recommandations doivent être rendus publics au moment de leur soumission pour examen au Sous-comité du FIP.

Après une courte introduction et des informations générales fondées sur le document de conception du FIP et les orientations fournies par le Sous-comité du FIP, le présent rapport décrit en détail la méthodologie adoptée par le Groupe d'experts et les procédures suivies pour procéder à une analyse en vue de proposer des programmes pilotes. Les résultats (propositions) sont exposés au Chapitre 4 en commençant par une présentation générale des régions où se trouvent les programmes pilotes recommandés puis en détaillant les raisons ayant motivé la proposition de ces programmes. Le Groupe d'experts a dans la mesure du possible suivi la séquence des cinq critères stipulée dans le Document de conception du FIP et les orientations fournies par le Sous-comité du

FIP. Le dernier chapitre résume les conclusions du Groupe d'experts et ses recommandations en vue de leur examen ultérieur. Une liste des documents consultés et des références citées ainsi que des informations complémentaires sur les programmes pilotes proposés sont annexés au présent rapport.

2. CONTEXTE

La modification de l'utilisation des terres, le déboisement et la dégradation des forêts sont les principales sources d'émissions de GES dans de nombreux pays développés, notamment en zone tropicale, et sont responsables d'au moins un tiers de toutes leurs émissions de GES. Malgré les divergences quant à la manière d'inclure le déboisement et la dégradation des forêts dans un futur accord international de lutte contre le changement climatique dans le cadre de la CCNUCC, il est généralement admis que la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) et l'augmentation de la fixation du carbone grâce au boisement et au reboisement sont des questions devant être dûment abordées. Plusieurs rapports indiquent que la lutte contre l'épuisement des ressources forestières est essentielle pour stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à des niveaux les plus susceptibles d'éviter les effets catastrophiques du changement climatique. Pour être efficaces, les mesures d'atténuation doivent toutefois être intégrées aux stratégies nationales de développement.

Le Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF) a été créé pour fournir des ressources financières permettant de tester de nouvelles stratégies de développement ou pour élargir le champ des activités axées sur un problème climatique particulier, ou des mesures sectorielles dans le cadre de programmes ciblés. Le FIP a été mis en place en tant que programme ciblé au titre du SCF pour mobiliser des politiques et des mesures ainsi que des financements sensiblement accrus en vue de faciliter la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et de promouvoir une meilleure gestion durable des forêts et, ce faisant, réduire les émissions et protéger les stocks de carbone forestier.

L'objectif premier du FIP est de fournir, en début de processus, des crédits de soudure pour financer la préparation au programme REDD+. Le FIP finance également des investissements publics et privés identifiés dans le cadre des efforts déployés au plan national pour mettre en place une stratégie de préparation au programme REDD+. Il offre ces financements en tenant compte par ailleurs des possibilités d'aider ces pays à s'adapter aux effets du changement climatique sur les forêts et de contribuer à diverses activités d'amélioration de l'état environnemental, telles que la préservation de la biodiversité, la protection des droits des peuples autochtones et des populations locales, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Le FIP financera aussi des initiatives visant à éliminer les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts et à surmonter les obstacles qui ont entravé les efforts déployés à ce jour pour améliorer la gestion et la gouvernance des forêts.

Le FIP est conçu de manière à réaliser quatre objectifs précis, consistant à :

1) Engager et faciliter des mesures destinées à transformer les politiques et les pratiques liées au secteur forestier des pays en développement. développement. Dans cette perspective, le programme visera à :

- i. servir de mécanisme de financement des investissements et des activités de renforcement des capacités connexes nécessaires à la mise en œuvre des politiques et mesures découlant des processus de planification multipartite du programme REDD1 au niveau national ;
- ii. renforcer l'adhésion multisectorielle en vue d'amplifier la mise en œuvre des stratégies REDD aux niveaux national et local ;
- iii. éliminer les principaux facteurs directs et sous-jacents du déboisement et de la dégradation des forêts ;
- iv. appuyer un changement de nature et de portée nécessaires pour contribuer à modifier sensiblement les modes d'utilisation des forêts et des sols au plan national ;
- v. lier la gestion durable des forêts et le développement à faible intensité de carbone ;
- vi. faciliter l'expansion de l'investissement privé dans le développement d'autres moyens de subsistance des populations tributaires de la forêt qui acquièrent leur propre valeur au fil du temps ;
- vii. renforcer les activités actuelles qui visent la conservation et l'utilisation durable des forêts ; et
- viii. améliorer l'application de la législation forestière et des règles de gouvernance applicables au secteur forestier, notamment les lois et les politiques forestières, l'administration du régime foncier, la capacité de suivi et de vérification et la transparence et la responsabilisation.

2) Piloter des modèles transposables ailleurs pour faire mieux comprendre les corrélations existant entre l'exécution des investissements, des politiques et des mesures liés à la forêt et les réductions durables d'émissions, la conservation et la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement. En s'engageant en faveur de l'évaluation a priori et a posteriori de l'impact des programmes et des projets, le FIP veillera à ce que puissent être mesurés les résultats et l'efficacité des interventions qu'il finance pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts.

3) Faciliter la mobilisation de nouvelles ressources financières au profit du programme REDD, ce qui permettra de réduire de manière efficace et durable le déboisement et la dégradation des forêts, et contribuera ainsi à améliorer la gestion durable des forêts.

4) Fournir des données d'expérience utiles et faire part des réactions dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD.

Afin de réaliser les objectifs du programme, le FIP financera et favorisera, notamment, des investissements dans les domaines suivants :

- a) Capacité institutionnelle, gouvernance liée au secteur forestier et information, par exemple, l'application de systèmes de suivi, de gestion de l'information et d'établissement d'inventaires dans le domaine forestier ; l'appui au développement des mécanismes juridiques, financiers et institutionnels, y compris l'application de la législation forestière, la cartographie cadastrale et la réforme du régime foncier ; l'élimination des mesures perverses d'incitation qui favorisent le déboisement et la dégradation ; les activités de planification transsectorielles et basées sur le paysage ; le transfert de technologies

¹ Au sens du Programme d'investissement forestier, le sigle REDD désigne REDD+ et doit être réputé inclure des activités conformes au paragraphe 1 (b) (iii) du Plan d'action de Bali et modifiées, le cas échéant, pour être conformes aux décisions prises par la Conférence des Parties à la CCNUCC.

écologiquement rationnelles ; et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des populations locales ;

- b) Investissements consacrés aux mesures d'atténuation, notamment les services liés aux écosystèmes forestiers, par exemple, la conservation forestière ; la promotion du paiement des services environnementaux et d'autres dispositions équitables de partage des avantages ; la reconstitution et la gestion durable des forêts et paysages dégradés ; le boisement et le reboisement des terres déboisées ; la restructuration des industries forestières et la promotion de partenariats entre les entreprises et les populations ; les mesures de protection de la forêt ; l'amélioration des pratiques de gestion des terres ; et la promotion de labels garantissant que le bois utilisé provient de sources d'exploitation durable ;
- c) Investissements dans d'autres secteurs nécessaires pour atténuer la pression exercée sur les forêts, par exemple, l'exploitation d'autres sources de revenu et d'autres moyens de lutte contre la pauvreté ; d'autres programmes d'énergie ; les investissements agricoles dans le cadre de la planification rationalisée de l'utilisation des sols ; et l'intensification agricole, y compris l'agroforesterie.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET PROCÉDURE D'ANALYSE

3.1 Méthodologie

Le Sous-comité du FIP a approuvé par le biais d'une décision par courrier les critères de sélection des programmes pilotes nationaux et régionaux décrits dans le document intitulé *Critères de sélection des programmes pilotes nationaux et régionaux au titre du Programme d'investissement forestier (FIP/SC.1/5/Rev.1)* et a demandé au Groupe d'experts d'appliquer ces critères pour formuler ses recommandations relatives aux programmes en question.

Le Groupe d'experts a été guidé dans sa tâche par le paragraphe 15 du document de conception du FIP et les orientations fournies par le Sous-comité du FIP qui précisent que les cinq critères présentés ci-après (dans un ordre quelconque) doivent être utilisés pour choisir les programmes pilotes nationaux ou régionaux :

- a) Capacité potentielle à se traduire par une réduction sensible des émissions de GES dues au déboisement et à la dégradation des forêts ou d'entraîner de nouvelles initiatives de préservation, de gestion durable ou de renforcement des stocks de carbone forestier tout en protégeant la biodiversité et en soutenant les moyens d'existence des populations rurales ;
- b) Capacité potentielle à contribuer aux objectifs du FIP et conformité à ses principes (tels que décrits aux sections II et III du document de conception du FIP). Il y a lieu, en particulier, d'évaluer les pays au regard de leurs potentialités pour ce qui est d'enclencher des changements transformationnels, en prenant en compte leurs capacités institutionnelles, le climat de l'investissement, la gouvernance liée au secteur forestier, ainsi que la participation et l'autonomisation de la société civile, y compris les peuples autochtones et les populations locales, de même que le secteur privé. Les objectifs et principes énoncés dans le document de conception du FIP, ainsi que dans son annexe II intitulée *Premières indications sur la façon dont les transformations seront définies et évaluées dans le cadre du FIP*, doivent être dûment pris en compte.
- c) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP dans l'ensemble du cadre de politique en place et des activités de développement en cours : Il y a lieu de prendre en considération le potentiel existant pour que les investissements du FIP aient un impact significatif propre à enclencher des changements transformationnels tout en agissant en

synergie avec les efforts engagés pour atténuer les effets du changement climatique et promouvoir le développement du secteur forestier. Cela doit consister notamment à évaluer leur degré de complémentarité avec les plans d'action forestiers de portée nationale, les plans de préparation pour la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts ou d'autres cadres de planification applicables, leur coordination avec l'appui aux programmes forestiers émanant d'entités nationales ou de partenaires de développement, y compris la capacité potentielle à prendre appui sur les investissements envisagés et en cours par l'entremise des BMD, et les possibilités qui existent de mobiliser des fonds auprès du secteur privé ou d'autres sources d'investissements.

- d) État de préparation et niveau de capacité et d'intérêt du pays pour ce qui est d'exécuter les activités liées au programme REDD+ et d'éliminer les principaux facteurs directs et sous-jacents du déboisement et de la dégradation des forêts, compte tenu des initiatives prises à ce jour par le gouvernement, de sa volonté d'adopter une approche stratégique du programme REDD+ et d'intégrer le rôle des forêts dans le programme national de développement durable, et de son aptitude à absorber de manière effective des fonds supplémentaires, compte tenu des programmes forestiers en cours. Le document de conception du FIP charge l'Unité administrative du FIC d'informer les pays admissibles, par l'intermédiaire des bureaux-pays des BMD, au sujet du programme, et d'inviter les gouvernements intéressés à présenter une note succincte manifestant le souhait de faire partie des pays pilotes. Les pays qui soumettent une manifestation d'intérêt doivent être considérés de façon prioritaire par le Groupe d'experts lorsqu'il formule ses recommandations concernant les programmes pilotes nationaux et régionaux.
- e) Répartition des pays à travers les régions et les biomes, en veillant à ce que les projets pilotes donnent lieu à des enseignements sur la manière d'accroître la portée : i) des mesures immédiates de réduction des taux élevés de déboisement et de dégradation des forêts ; ii) de la préservation des stocks existants de carbone forestier au sein des forêts naturelles (pays à couvert forestier dense et faible taux de déboisement ; iii) l'amélioration des stocks de carbone forestier sur les terres dégradées ; et iv) le renforcement des moyens efficaces de gestion durable des forêts. Compte tenu de l'accent qui est mis sur les enseignements à tirer par le biais du FIP, les programmes pilotes doivent être représentatifs de toute la gamme de questions qui se posent dans le secteur forestier, comme par exemple les divers degrés de déboisement et de dégradation des forêts, ainsi que le potentiel existant pour la mise en œuvre, en matière d'atténuation, d'approches en rapport avec le carbone et autres approches liées aux GES.

Le Groupe d'experts a par ailleurs pris acte des critères d'investissement consolidés du FIP révisés par le Sous-comité du FIP les 3 et 4 février 2010, notamment la capacité potentielle à atténuer les effets du changement climatique, l'efficacité économique et l'additionnalité, l'intégration du développement durable (avantages connexes) et les mesures de sauvegarde, y compris les consultations.

Il a été demandé au Groupe d'experts d'indiquer dans son rapport au Sous-comité du FIP dans quelle mesure il a pris en considération les critères et autres considérations susmentionnés pour établir ses recommandations.

Modalités de travail

La première réunion administrative du Groupe d'experts s'est tenue par téléconférence le 15 janvier 2010. Le groupe a décidé ce qui suit :

- a) Désignation de deux coprésidents : le Document de conception du FIP stipule qu'un coprésident du Groupe d'experts devrait être originaire d'un pays bénéficiaire admissible, et l'autre d'un pays donateur ;

- b) Confirmation qu'il se réunirait pendant une semaine afin de réaliser ses analyses et ses travaux ; et
- c) Définition des travaux préparatoires à effectuer avant la réunion par les experts, les BMD ou l'Unité administrative des FIC, notamment la collecte des renseignements pertinents.

Documents analytiques de référence

Sur la demande du Groupe d'experts, l'Unité administrative des FIC a fourni, avec l'assistance du Comité des BMD, des documents analytiques de référence portant sur les domaines suivants :

1. Catégorisation des pays en termes de régions et de biomes (couvert forestier dense et faible taux de déboisement, couvert forestier dense et fort taux de déboisement, forêts dégradées, etc.),
2. Examen du FCPF et du programme ONU-REDD ou de processus comparables par pays,
3. Analyse des facteurs de déboisement par pays et par région,
4. Données statistiques sur les caractéristiques des forêts dans des pays pilotes potentiels,
5. Indices caractérisant la gouvernance des forêts, la situation concernant l'application des réglementations forestières et la gouvernance (FLEG), le climat en matière d'investissement,
6. Cartes des zones fortement déboisées et potentiel de restauration,
7. Situation concernant les droits fonciers sur les forêts dans chaque pays,
8. Assistance des BMD et aide bilatérale au développement dans chaque pays, en ce qui concerne les forêts et le changement climatique,
9. Investissements du secteur privé, notamment investissements substantiels dans l'agroindustrie, la bioénergie et les plantations forestières, par pays et région.

Le Groupe d'experts a également consulté les documents de référence présentés par ses membres, couvrant aussi bien les analyses du climat en matière d'investissement, les valeurs de la gouvernance et de la biodiversité, les expériences en matière d'application des réglementations forestières et de gouvernance (FLEG), les initiatives sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), le financement dans le domaine climatique, les questions liées aux peuples autochtones et les populations locales et le déboisement mondial.

Le Groupe d'experts s'est réuni du 8 au 12 février 2010 avec les BMD pour discuter, sur une base régionale, du potentiel et des capacités des pays et des régions à participer au FIP. Les BMD ont notamment partagé leurs expériences et connaissances au regard du critère concernant « (l') état de préparation et la capacité (institutionnelle et autre) du pays à exécuter les activités liées au programme REDD+ et à éliminer les principaux facteurs directs et sous-jacents du déboisement et de la dégradation des forêts, compte tenu des initiatives prises à ce jour par le gouvernement et de sa volonté d'adopter une approche stratégique du programme REDD+ et d'intégrer les investissements forestiers dans les cadres nationaux/régionaux de développement durable ». Le Groupe d'experts a également reçu des contributions de l'équipe de direction du FCPF et du secrétariat du programme ONU-REDD sur leurs portefeuilles REDD+.

3.2 Examen et préparation des documents de référence

Tâche essentielle du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts a commencé par examiner les documents transmis à ses membres par l'Unité administrative des FIC avant leur arrivée à Washington. Ceux-ci comprenaient : le Document de conception du FIP, les Critères de sélection des programmes pilotes nationaux et régionaux et les Critères de sélection des membres du groupe d'experts au titre du Programme d'investissement forestier, mandat et modalités de travail.

L'Unité administrative des FIC a remis au Groupe d'experts les 48 manifestations d'intérêt soumises par les entités nationales et régionales et réparties comme suit : 45 émanant de gouvernements nationaux, deux d'initiatives gouvernementales multinationales régionales (la COMIFAC dans le bassin du Congo et la sous-région du Grand Mékong en Asie du Sud-Est) et une d'une entité infranationale (l'état brésilien d'Amapa). La liste complète des soumissions est reproduite à l'Annexe 2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts a toutefois abordé lors de ses délibérations d'autres entités nationales et régionales susceptibles d'accueillir des programmes pilotes, mais seules celles ayant soumis une manifestation d'intérêt ont été proposées au Sous-comité du FIP.

Mise en garde sur les manifestations d'intérêt

Globalement, si certaines manifestations d'intérêt étaient très explicites et détaillées, d'autres étaient très brèves. L'Unité administrative des FIC ayant demandé des indications succinctes plutôt que des propositions complètes, les documents soumis ont été examinés dans ce contexte. Aux fins des délibérations du Groupe d'experts, ces documents ont uniquement été utilisés aux fins qui leur avaient été assignées, à savoir en tant que manifestations d'intérêt. Le Groupe d'experts ne s'est pas basé sur les manifestations d'intérêt pour évaluer l'exhaustivité ou la qualité de l'approche, effective ou potentielle, de chaque pays dans le cadre du programme REDD+. Il suppose que cette évaluation sera réalisée ultérieurement lors de l'exécution des étapes/phases suivantes du processus du FIP.

3.3 Processus d'examen

Point de départ – Le critère 5 : Répartition des projets entre les régions et les biomes –

Le Groupe d'experts a entamé ses travaux en examinant en détail les critères de sélection des programmes pilotes, et notamment leur contenu ainsi que leur interdépendance. Il a délibéré sur toutes les manifestations d'intérêt et défini un chemin critique pour élaborer des propositions à l'issue de la réunion principale.

Il a décidé qu'il devait dans un premier temps essayer de préciser dans quelles régions et quels biomes les programmes pilotes du FIP, tels que définis dans les documents de conception des Fonds d'investissement pour le climat (FIC), avaient **le plus de chances d'amorcer un processus de transformation**. Le Groupe d'experts a adopté comme priorité le besoin de répartir les investissements du FIP à travers les régions et les biomes, de sorte qu'ils aient le meilleur impact transformationnel à l'échelon mondial tout en promouvant la « transposabilité ». Il a également tenu compte du rôle des forêts en matière d'atténuation, mentionné dans le premier critère, à savoir la capacité potentielle à réduire les émissions de GES dues au déboisement et à la dégradation des forêts ou à entraîner de nouvelles initiatives de préservation, de gestion durable ou de renforcement des stocks de carbone tout en protégeant la biodiversité et en soutenant les moyens d'existence des populations rurales.

Au terme de cette discussion, il a été décidé que le meilleur moyen d'atteindre les objectifs du FIP était de concentrer les activités pilotes du FIP dans trois grandes régions (et les biomes associés) : l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Groupe d'experts n'a pas pris cette décision à la légère. Les pays d'autres régions (les trois pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) et les neuf pays des Balkans et de l'Europe de l'Est ainsi que la Russie ont par exemple tous soumis des manifestations d'intérêt) peuvent et devraient manifestement avoir un impact positif à l'avenir. Cela étant, compte tenu de l'attention actuellement accordée par les processus REDD+ aux pays tropicaux et subtropicaux, le Groupe d'experts a décidé de tirer profit de cette expérience et des méthodologies en cours d'élaboration.

3.4 Application des critères de sélection du FIP

Après avoir sélectionné les trois grandes régions sur lesquelles concentrer l'attention du FIP, le Groupe d'experts a dû classer par ordre de priorité les propositions de programmes pilotes, soit 11 concernant l'Afrique, 14 l'Amérique latine et les Caraïbes et 10 l'Asie et le Pacifique. Conformément aux cinq critères de sélection des programmes pilotes définis dans le Document de conception du FIP et le document intitulé *Critères de sélection des programmes pilotes nationaux et régionaux au titre du Programme d'investissement forestier (FIP/SC.1/5/Rev.1)* approuvé par le Sous-comité du FIP, le Groupe d'experts a dans un premier temps examiné la répartition à travers les régions et les biomes des principales zones tropicales. Comme indiqué dans les sections suivantes, le Groupe d'experts a examiné le contexte régional et les possibilités offertes dans chaque ensemble avant de proposer des pays/régions pilotes dans chaque région et biome.

Ensembles régionaux et priorité accordée à l'enclenchement de changements transformationnels

Après avoir suivi la procédure susmentionnée, le Groupe d'experts disposait de trois ensembles régionaux dans lesquels sélectionner cinq programmes pilotes et trois programmes supplémentaires. Le Groupe d'experts a ensuite analysé et examiné en détail les trois ensembles en appliquant tous les critères du FIP et en tenant compte de ses objectifs ainsi que des autres attentes décrites dans la décision du Sous-comité du FIP.

Tout au long de l'analyse et du processus de sélection, le Groupe d'experts s'est systématiquement demandé, en comparant les propositions de haute qualité, quel programme pilote « aurait les plus grandes chances d'enclencher des changements transformationnels à court terme ». Le Groupe d'experts a dûment tenu compte d'une série de facteurs susceptibles d'entraîner des changements transformationnels, y compris la qualité de la participation de la société civile ou de la gouvernance forestière, les capacités perçues des entités d'un programme pilote à atteindre les objectifs du FIP, les données réelles sur le déboisement ou la dégradation des forêts, le soutien existant ou continu que le FIP viendrait compléter, la capacité potentielle à mobiliser les communautés autochtones et locales, etc. Le Groupe d'experts a estimé qu'il lui incombait de formuler des recommandations qui lui semblaient avoir les plus grandes chances d'enclencher des changements transformationnels, compte tenu des critères du FIP et de la compétence et de l'expérience des membres du Groupe d'experts ainsi que des informations disponibles pour formuler des recommandations. À l'issue de cette phase, le Groupe d'experts a décidé de proposer une liste de huit programmes pilotes.

La dynamique « 5+3 »

Le Groupe d'experts a été invité à recommander cinq programmes pilotes nationaux ou régionaux répondant aux critères et autres considérations convenus par le Sous-comité. Il a également été invité à proposer au Sous-comité une liste comprenant jusqu'à trois programmes pilotes supplémentaires à envisager si des fonds s'avèrent disponibles pour financer d'autres programmes pilotes ou si certains des programmes pilotes sélectionnés se révèlent irréalisables.

Le Groupe d'experts a ensuite décidé si les programmes pilotes de chaque ensemble devaient faire partie des cinq programmes recommandés ou des trois programmes supplémentaires. Plusieurs facteurs ont été pris en compte pour répartir les programmes entre ces deux groupes. Le choix entre le premier et le second groupe a par exemple pu reposer sur la capacité (ou l'incapacité) relative d'un programme pilote à accéder à court terme à d'autres ressources permettant de lancer sa mise en œuvre. L'existence de discussions entre plusieurs mécanismes de financement d'une même région a également été prise en compte par le Groupe d'experts. Dans chaque cas, les raisons ayant motivé le classement d'une proposition dans le premier ou le second groupe sont brièvement exposées dans la description accompagnant la recommandation du Groupe d'experts sur les programmes pilotes sélectionnés.

En précisant son choix entre les programmes pilotes potentiels de chaque ensemble de régions/biomes, le Groupe d'experts a pris en compte plusieurs paramètres supplémentaires présentés dans le Tableau 3

ci-dessus et les Tableaux A et B de l'Annexe 4, ainsi que dans les documents de référence fournis par l'Unité administrative des FIC (voir Annexe 5).

4. RÉSULTATS

4.1 Recommandations par régions/biomes

4.1.1 Afrique

La majorité des émissions de GES de l'Afrique subsaharienne est due à l'exploitation des forêts et de la savane et à la modification du couvert végétal. La région abrite les plus grands biomes tropicaux arides et semi-arides de la planète et la deuxième forêt tropicale humide continue du monde, à savoir le bassin du Congo.

L'Afrique subsaharienne mérite une attention particulière de la part des investissements du FIP en raison de l'importance environnementale, économique et sociale de son secteur forestier et des impacts potentiels sur les activités REDD+. Le continent et ses biomes présentent de forts taux de déboisement, avec les effets négatifs associés. Les pays de la région ont des caractéristiques écologiques, démographiques, socioéconomiques, géopolitiques et de gouvernance très diverses, susceptibles de faciliter la transposition des programmes dans d'autres régions. Il est également fort possible que cette région soit celle devant relever les plus grands défis en matière d'adaptation au changement climatique.

Le continent a besoin de politiques et de technologies pour réduire ses taux élevés de déboisement et de dégradation des forêts. Sans investissements substantiels, tels que ceux du FIP, il est possible que l'Afrique ne réussisse pas à opérer les changements transformationnels essentiels nécessaires avec les faibles budgets nationaux actuels. Ainsi, rares sont les projets forestiers du MDP à avoir été approuvés à l'échelon mondial et, hormis les projets utilisant la méthodologie MDP mais financés par le marché volontaire, aucun projet de boisement/reboisement du MDP n'a vu le jour en Afrique subsaharienne. Cela dit, si le FIP peut enclencher des changements transformationnels, des fonds supplémentaires seront nécessaires pour atteindre des résultats tangibles.

L'Afrique a de fortes chances de contribuer à l'atténuation mondiale du changement climatique par le biais du programme REDD+ et la majorité des pays africains et entités régionales africaines tiennent à ce que la planification et l'exécution de ce programme se fassent en association avec les partenaires concernés, dont la société civile. De nombreux pays se préparent à faire fond sur les stratégies nationales et les projets appuyés aux échelons national et international. Il convient de noter à cet égard que l'écrasante majorité des pays africains a besoin d'assistance en matière de renforcement des capacités institutionnelles et de transfert de technologies. Le niveau potentiel de financement par le FIP de chaque programme pilote devrait correspondre à la « capacité d'absorption » du pays ou de l'entité régionale concerné et être coordonné avec les autres grands efforts de financement.

Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont été victimes d'instabilité, de conflits et de changements de régimes rapides et violents. Malgré les investissements et les efforts substantiels des donateurs dans les secteurs des ressources naturelles et de la gouvernance, les programmes REDD semblent avoir la capacité de modifier ces conditions compte tenu du besoin d'engagements multisectoriels, du renforcement de l'attention et des initiatives mondiales, de la transparence et des flux financiers axés sur les performances ainsi que des accords transfrontières, régionaux et internationaux.

Le Groupe d'experts a examiné onze manifestations d'intérêt provenant de la région subsaharienne, à savoir du Burkina Faso, du Cameroun, de l'Éthiopie, du Ghana, du Libéria, de Madagascar, du Mozambique, du Nigeria, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ainsi que d'une organisation régionale (la COMIFAC) regroupant les six pays formant le bassin du Congo (Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Guinée

équatoriale et Gabon). Tous ces pays, à l'exception du Burkina Faso et du Nigeria, sont membres du FCPF. Le Mozambique reçoit un soutien du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR).

4.1.2 Asie

Entre 1990 et 2005, 55 % des émissions de GES de l'Asie du Sud, de l'Asie continentale et de l'Asie du Sud-Est étaient liées à la modification de l'utilisation des terres et du couvert végétal. Compte tenu de l'ampleur de ces émissions, l'Asie revêt une importance capitale pour le succès du programme REDD. L'Asie contient des étendues considérables de forêts tropicales humides et sèches, dont plus de 20 millions d'hectares de tourbières tropicales à forte teneur en carbone ainsi que des terres fortement dégradées ou déboisées couvrant quelque 250 millions d'hectares. Les forêts humides asiatiques fixent des quantités relativement élevées de carbone et les conditions sont extrêmement favorables à une régénération rapide. Les forêts tropicales d'Asie ont connu entre 1990 et 2005 d'importantes augmentations de leurs taux de déboisement (voir Annexe 4).

Collectivement, les pays asiatiques sont fortement hétérogènes en termes de rendement immédiat et à court terme du carbone fixé ou d'émissions évitées du fait des politiques et des investissements du programme REDD+ :

- **Premièrement**, la région comprend des pays ayant des taux de déboisement et de conversion des terres forestières parmi les plus élevés au monde, associés à de vastes étendues de forêts tropicales humides intactes et fortement dégradées (Indonésie, par exemple), ainsi que plusieurs pays ayant eu des taux élevés de déboisement et de conversion des terres bien que ces taux de conversion aient depuis diminué (Thaïlande et Viet Nam, par exemple). Ces pays offrent un potentiel énorme dans le cadre d'initiatives de reboisement (Philippines et Viet Nam, par exemple). L'Asie couvre par ailleurs plusieurs grandes régions biogéographiques aux biomes très variés : mangrove, forêts de marécages tourbeux, forêts humides de basse altitude, forêts subtropicales et forêts de haute montagne. Plusieurs pays sont décrits comme des zones de grande diversité biologique associées à des zones où le couvert forestier a totalement disparu (Indonésie, Philippines et région du Mékong, en particulier le Cambodge).
- **Deuxièmement**, les facteurs socioéconomiques, institutionnels et politiques contribuant à la modification de l'utilisation des terres varient énormément dans et entre les pays et les sous-régions (le Mékong, par exemple). Ces facteurs mettent en jeu des conglomérats nationaux et internationaux investis dans les secteurs forestiers (concessions d'exploitation forestière, plantations destinées à la production de pâte à papier, etc.) et l'agroindustrie (huile de palme, biocombustibles et plantations de caoutchouc), associés à des déplacements de la main-d'œuvre, des flux migratoires entre zones rurales et urbaines et des petites exploitations agricoles, ainsi que des conflits en matière de droits fonciers et de partage des avantages.
- **Troisièmement**, plusieurs pays ont reçu un soutien du FCPF et d'autres donateurs pour se préparer au programme REDD ainsi que d'importants fonds bilatéraux et multilatéraux de préparation à ce programme et de reboisement, alors que d'autres ont à ce jour reçu un soutien financier relativement faible. En outre, plusieurs projets pilotes volontaires du REDD sur le carbone ont été élaborés avec l'appui du secteur privé et d'investissements privés internationaux mais restent concentrés dans quelques pays (en Indonésie essentiellement).

Pour résumer, les investissements du FIP peuvent avoir une capacité de transformation considérable en Asie mais les approches devront varier selon les pays, ce qui nécessitera plusieurs modèles. Les critères de financement du programme REDD prévoient que la société civile – notamment les communautés locales représentant des groupes ethniques et autochtones divers –

ait plus de chances d'exprimer ses préoccupations concernant les décisions relatives à l'utilisation des terres et de recevoir un soutien financier. Ces efforts devraient permettre d'améliorer sensiblement la transparence des décisions relatives à l'utilisation des terres ainsi que les flux financiers découlant de ces investissements.

L'Unité administrative des FIC a reçu neuf manifestations d'intérêt de la région asiatique, à savoir du Bangladesh, de l'Indonésie, du Népal, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de la RDP Lao, de la Thaïlande, du Viet Nam et de la région du Mékong, plus une manifestation d'intérêt du Tadjikistan, en Asie du Nord. Hormis le Bangladesh et les Philippines, tous ces pays sont membres du FCPF tandis que le Viet Nam est membre du Fonds biocarbone. Le Bangladesh, l'Indonésie, le Népal et le Tadjikistan reçoivent également une assistance du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques.

4.1.3 Amérique latine et Caraïbes

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est vaste et complexe. Elle couvre un large éventail d'écosystèmes tropicaux insulaires et continentaux, une grande diversité d'utilisation des terres et de droits associés, des régimes fonciers reposant sur des entités autochtones et communautaires et de forts intérêts commerciaux, des pays utilisant des systèmes de concessions d'exploitation forestière, des massifs forestiers aux mains de petits propriétaires terriens, et des régions aux vastes plantations industrielles ou exploitations forestières. L'Amérique latine abrite le plus grand écosystème de forêts ombrophiles tropicales du monde : l'Amazonie. La région est également exceptionnelle en ce qu'elle compte le plus fort pourcentage de terres forestières officiellement détenues par des groupes communautaires ou autochtones parmi les régions de forêts tropicales du monde.

Des manifestations d'intérêt ont été reçues des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur, État brésilien d'Amapa, Guatemala, Guyana, Jamaïque, Mexique, Panama, Pérou et Suriname.

Le Groupe d'experts a évalué ces manifestations d'intérêt selon les critères du FIP. En outre, les facteurs et différences ou éléments contextuels régionaux et nationaux suivants, bien que n'étant pas spécifiques à la région, ont été jugés particulièrement importants lors des délibérations du Groupe d'experts sur les manifestations d'intérêt provenant de cette région :

- La gravité de la menace liée à l'exploitation forestière illégale ou à la conversion à grande échelle des terres et l'importance relative qu'un programme pilote du FIP pourrait avoir dans ces domaines dans les circonstances actuelles ;
- La stabilité relative de la gouvernance nationale ;
- Des témoignages préalables ou continus de la volonté du gouvernement national à participer aux interventions climatiques liées au secteur forestier ;
- La vigueur relative de l'approche multisectorielle adoptée par les gouvernements concernant les forêts et le climat pour s'attaquer aux principaux facteurs de la dégradation ou du déboisement ;
- La vigueur de la participation de la société civile à la gouvernance forestière ;
- Le lieu géographique en termes d'effet transformationnel sur les questions climatiques et l'impact potentiel des investissements du FIP ;
- La position de chaque pays en termes d'effet transformationnel à court terme sur les questions climatiques et le changement relatif qu'un investissement du FIP pourrait entraîner ;
- Les possibilités d'interventions forestières qui, de par leur nature, profiteront aux pauvres, aux peuples autochtones et aux communautés locales (initiatives portant sur les régimes

d'occupation ou d'exploitation des forêts, reconnaissance officielle des régimes fonciers coutumiers, etc.) ;

- Le besoin relatif de la présence d'un programme pilote du FIP dans des écosystèmes critiques d'importance mondiale (l'Amazonie, par exemple) ; et
- La dynamique d'investissement commerciale, illustrée par les initiatives existantes (selon les connaissances du FIP et des membres du Groupe d'experts) d'investissement volontaire dans le carbone forestier (agroforesterie, forêts naturelles, plantations), les plantations commerciales à usages multiples (papier, emballage, bois d'œuvre, etc.), les investissements des petites et moyennes entreprises (PME), et l'intérêt de la SFI ou d'autres banques commerciales semblables.

4.2 Recommandations et principes de sélection des projets pilotes

Après être parvenu à un accord sur les trois régions susmentionnées, le Groupe d'experts a examiné huit pays/régions pilotes en tant que groupe répondant aux critères du Sous-comité du FIP en général et présentant en particulier des possibilités réelles de transformation, des situations diverses en matière forestière et le potentiel de servir d'exemple aux autres pays et régions se trouvant dans des situations semblables. Le Tableau 1 présente, pour examen par le Sous-comité, la liste alphabétique des pays/régions proposés en tant que programmes pilotes du FIP.

Tableau 1 : Programmes pilotes nationaux/régionaux proposés au Sous-comité du FIP (par ordre alphabétique)

5 pays recommandés	Burkina Faso
	Ghana
	Indonésie
	RDP Lao
	Pérou
3 pays/régions supplémentaires	COMIFAC, comprenant 6 pays du FCPF
	Mexique
	Philippines

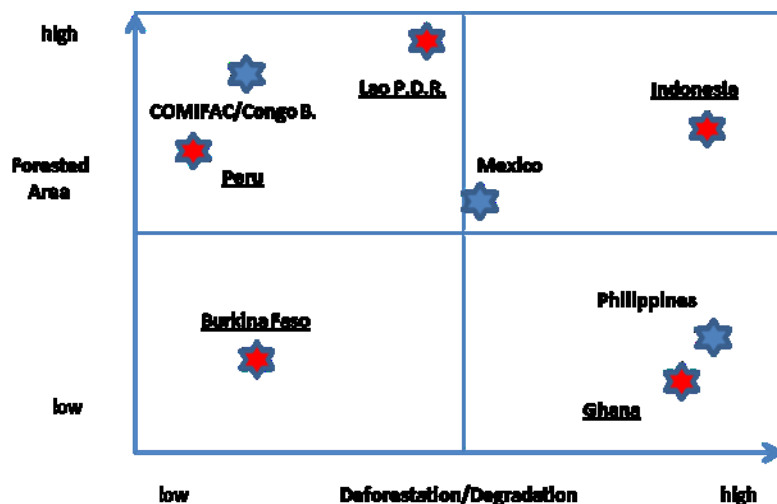
Les programmes pilotes sélectionnés couvrent les trois continents et un éventail de biomes tropicaux, de risques climatiques et de possibilités d'adaptation et d'atténuation et présentent une diversité de situations en matière d'environnement et de développement. Le Tableau 2 présente un résumé synoptique de la situation des forêts et de leur capacité d'atténuation dans les huit programmes pilotes proposés et la Figure 1 compare la situation de leurs forêts.

Tableau 2 : Données sur les forêts des huit programmes pilotes proposés (chiffres de 2009 obtenus auprès de la FAO)

Pays	Superficie totale (milliers d'ha)	Couvert forestier (milliers d'ha)	Pourcentage de la superficie totale	Modification annuelle entre 2000 et 2005 (%)	Modification du couvert forestier/an (milliers d'ha)	Activités directes de déboisement* (d'après les R-PIN du FCPF)
Burkina Faso Tropical sec	27 400	6 800	29	-0,3	-24	Surpâturage, bois de chauffage, feux de forêt
Ghana Tropical humide	22 700	5 500	24	-2,0	-115	Abattage, bois de chauffage, Expansion agricole
Indonésie Tropical humide	181 000	88 500	49	-2,0	-1 900	Expansion de l'agriculture commerciale, abattage
RDP Lao Tropical humide	23 000	16 100	70	-0,5	-80	Agriculture itinérante, bois de chauffage
Pérou Tropical humide	128 000	68 700	54	-0,1	-94	Agriculture itinérante infrastructure (routes)
COMIFAC Tropical humide	398 000	223 000	56	-0,3	-631	Agriculture itinérante, taje illégal, bois de chauffage
Mexique Tropical semi-humide	194 000	64 200	34	-0,4	-260	conversion agricole/biocombustibles, feux
Philippines Tropical humide	30 000	7 100	23	-2,1	-160	Agriculture itinérante, élevage extensif, abattage illégal

La proposition comprend six pays/régions où les principaux écosystèmes forestiers sont situés dans la zone tropicale humide (précipitations annuelles > 1 500 mm), un pays (le Mexique) au climat semi-humide et un pays (le Burkina Faso) au climat semi-aride (précipitations annuelles < 800 mm). Trois pays (l'Indonésie, le Mexique et le Pérou) et une région (les pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC) ont une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés et un couvert forestier de plus d'un demi-million de kilomètres carrés.

Figure 1 : Préparée aux fins de comparaison mais pas à l'échelle, elle indique que les 8 programmes pilotes proposés pourraient former quatre ensembles en fonction de leur couvert forestier et de leur taux de déboisement : faible couvert forestier et faible taux de déboisement ; couvert forestier dense et faible taux de déboisement ; faible couvert forestier et fort taux de déboisement ; et couvert forestier dense et fort taux de déboisement.



Forested area	Couvert forestier
Deforestation/Degradation	Déboisement/dégradation
high	important
low	faible
COMIFAC/Congo B.	COMIFAC/Congo B.
Peru	Pérou
Lao PDR	RDP lao
Indonesia	Indonésie
Mexico	Mexique
Burkina Faso	Burkina Faso
Philippines	Philippines
Ghana	Ghana

Figure 1 Comparaison du couvert forestier et du taux de déboisement et de dégradation des 5 pays/régions proposés (rouge) et des 3 pays/régions supplémentaires (bleu). (Position relative pondérée en fonction du pourcentage de la superficie totale, du taux de déboisement et des superficies absolues de forêt et de déboisement). Seules les zones à couvert forestier dense telles que définies par la FAO (2009) sont prises en compte pour mieux refléter la situation en termes de stocks de carbone.

Les quatre ensembles sont représentés ici, malgré des chiffres inégaux au sein de chaque ensemble. Le Burkina Faso est un pays à couvert forestier relativement faible (du fait des conditions naturelles et des activités liées à l'utilisation des terres propices à la désertification) tandis que les Philippines et le Ghana ont également un couvert forestier relativement faible mais de forts taux de déboisement. Les trois programmes pilotes proposés (RDP Lao, COMIFAC/bassin du Congo et Pérou) concernent des zones fortement boisées et à faible taux de déboisement mais où le déboisement est dû à des facteurs différents. Deux pays (l'Indonésie et le Mexique) sont classés comme fortement boisés avec de forts taux de déboisement.

Les autres caractéristiques analysées par le Groupe d'experts lors de la sélection des huit programmes pilotes comprennent les stocks de carbone forestier et le potentiel estimé d'atténuation (Tableau 3) ainsi que des caractéristiques forestières et institutionnelles spécifiques résumées au Tableau 4. Le Groupe d'experts décrit ci-dessous les raisons justifiant l'évaluation du contexte ainsi que plusieurs caractéristiques prises en compte.

La capacité de réduction des émissions de GES découlant de l'utilisation des terres est un important critère pour illustrer les différences entre les programmes pilotes proposés. À cet égard, toutes les mesures d'atténuation liées au secteur forestier ont été prises en compte. Le Tableau 3 présente le potentiel REDD+ estimé pour la période 2011-2030 pour les huit programmes pilotes. Il contient une estimation grossière du potentiel d'atténuation des forêts en utilisant les différentes approches de REDD+ (2). Ces estimations doivent cependant être interprétées avec prudence car le Groupe d'experts a réalisé les calculs à partir d'estimations du carbone de la biomasse vivante uniquement. Le volume de carbone est beaucoup plus important si l'on tient compte des cinq réservoirs de carbone (en Indonésie par exemple, la vaste quantité de carbone stockée dans les tourbières n'est pas prise en compte dans les estimations).

Le potentiel d'atténuation total dans le cadre du programme REDD+ entre 2011 et 2030 (biomasse vivante uniquement) des huit pays sélectionnés s'élève à 3 160 millions de tonnes, dont 1 480 millions de tonnes (47 %) proviennent d'un seul pays, à savoir l'Indonésie. Le potentiel le plus important en Indonésie est lié au déboisement, bien que ce chiffre puisse être trompeur car le déboisement y est essentiellement entravé par des coûts d'opportunité élevés. Les grands pays dotés de vastes forêts et de taux de déboisement élevés offrent généralement les meilleurs potentiels dans le cadre du programme REDD+. Dans les pays ayant perdu une part importante de leurs espaces boisés, le potentiel d'atténuation des forêts est lié à la réduction de la dégradation, à la reconstitution écologique et au reboisement. Globalement, 65 % de ce potentiel est lié à la réduction de la dégradation et à l'amélioration des pièges et 35 % à la réduction du déboisement.

Tableau 3. Caractéristiques des forêts et estimations grossières de leur potentiel d'atténuation (2010-2030) dans le cas des huit programmes pilotes (x 10 000 tonnes).

Programme pilote	Stock total de carbone forestier	Déboisement *	Dégradation **	Gestion durable des forêts naturelles ***	Régénération active des forêts ****	Boisement/reboisement	Potentiel total d'atténuation 2011-30
Burkina Faso	300 000	600	1 400	90	350	1 500	3 940
Ghana	500 000	5 200	5 500	150	500	2 800	14 150
Indonésie	5 850 000	63 000	57 000	1 800	6 600	20 000	148 400
RDP Lao	1 450 000	3 600	4 800	320	400	1 000	10 120
Pérou	6 500 000	4 700	6 000	1 360	6 900	1 500	19 100
Total	4 600 000	77 100	74 500	3 720	14 750	26 800	196 870
COMIFAC	7 800 000	17 200	24 000	4 400	5 300	4 000	54 900

² Les estimations doivent être interprétées avec prudence car il n'existe aucune étude quantitative sur le potentiel d'atténuation des forêts. Les chiffres doivent être utilisés à titre comparatif et non en termes absolus. Les calculs sont basés sur des données de la FAO (2001, 2009) et de l'OIBT (2006) et les valeurs par défaut utilisées par le GIEC. Les facteurs de correction adoptés reposent sur une grande connaissance de la question. La base de calcul est disponible à la demande sous forme de tableaux Excel.

Mexique	4 200 000	8 400	13 000	500	4 800	9 000	35 700
Philippines	830 000	9 200	17 500	140	1 700	10 000	38 540
Total	2 830 000	34 800	44 500	5 040	11 800	23 000	119 140
Total des 8 programmes	7 430 000	111 900	119 000	8 760	26 550	49 800	316 010

Estimations inspirées de Blaser & Robledo, 2008 ; WRI (2009) et valeurs par défaut du GIEC (Guide des bonnes pratiques du GIEC).

*Basé sur l'hypothèse que le déboisement peut être diminué de 50 % d'ici 2030 ; **Basé sur l'estimation que « dégradé » signifie une perte moyenne de biomasse pour un type donné de forêt du fait d'activités extractives ; ***Gain obtenu par la conservation des forêts (au lieu d'activités d'abattage ou de ramassage de bois de chauffage) et/ou par l'application, estimée à 50 % des zones forestières de production (telles que définies par OIBT 2006), de techniques de récolte à impact réduit ; ****Basé sur une évaluation dans chaque pays des parties de forêts dégradées susceptibles d'être restaurées par des projets de séquestration de carbone (régénération naturelle ; plantation d'enrichissement ; reboisement en essences locales et mise en croissance de forêts secondaires). Les estimations utilisées pour calculer les valeurs d'atténuation sont disponibles sur demande sous la forme de tableaux Excel.

Sur les huit programmes pilotes proposés, l'Indonésie a un potentiel d'atténuation des émissions de GES nettement plus important que les autres grâce à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts. Les chiffres du Tableau 3 sont élevés car la biomasse des forêts mixtes à diptérocarpacées, le bois d'œuvre et les volumes d'exploitation forestière entraînent des pertes relativement élevées des stocks et de la fixation du carbone par rapport aux autres régions tropicales.

Les Philippines, où la majorité du couvert forestier a été converti, ont un potentiel relativement élevé de restauration écologique, mais le chiffre absolu reste faible car les espaces forestiers susceptibles d'être restaurés sont relativement restreints. Toutefois, comme la majorité des zones déboisées sont classées comme dégradées, il existe un potentiel considérable de fixation de carbone par des activités de boisement et de reboisement – conjuguées à des taux de productivité et de repousse élevés.

Le Burkina Faso est un cas unique parmi les huit programmes pilotes et son inclusion pourrait être contestable compte tenu de son faible potentiel de fixation et de stockage du carbone par hectare. Il représente néanmoins un écosystème semi-aride où les forêts jouent un rôle important dans les modes de subsistance et où les mesures d'adaptation et d'atténuation liées aux forêts doivent être élaborées simultanément. Les zones semi-arides des régions tropicales couvrent une superficie de plus de 5 millions de kilomètres carrés. Le potentiel carbone, bien que faible par hectare, est important pour les communautés (voir également Tableau 4). Un programme pilote du FIP au Burkina Faso pourrait servir de modèle sur le potentiel du programme REDD en zone tropicale semi-aride, notamment en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

La région de la COMIFAC couvre plus de 200 millions d'hectares de forêts mais semble avoir un potentiel d'atténuation du carbone relativement faible. Les gains en matière de carbone sont perçus comme relativement faibles, dans un proche avenir tout au moins, car les gains potentiels dus à la réduction des pressions sur les forêts sont faibles et les zones propices à une fixation accrue du carbone sont relativement limitées. À l'instar de la RDP Lao et de plusieurs parties de l'Amazonie péruvienne, le potentiel des pays de la COMIFAC est lié à la réduction du déboisement et à une protection accrue des stocks existants de carbone. Les stocks de carbone forestier de la COMIFAC sont estimés à environ 18 mégatonnes, soit plus que les volumes de carbone aérien estimés pour l'Indonésie (sans les tourbières).

Le Tableau 4 résume le potentiel de démonstration et de transposition à plus grande échelle des programmes pilotes sélectionnés. Il repose sur l'évaluation des programmes pilotes réalisée par le Groupe d'experts concernant l'impact qu'ils pourraient avoir dans la région en tant que modèles. Le potentiel de transposition à plus grande échelle devrait représenter 4 200 millions de tonnes de carbone supplémentaires (biomasse aérienne) entre 2011 et 2030, qui viendraient s'ajouter aux

3 160 millions de tonnes de carbone estimées pour l'ensemble des huit programmes pilotes. Le Groupe d'experts tient à souligner que ces calculs représentent une approximation grossière utile aux fins de comparaison et doivent uniquement être utilisés en tant que tels.

Tableau 4. Évaluation comparative des effets de démonstration et de transposition à grande échelle des huit programmes pilotes. Les valeurs étendues estimées reposent uniquement sur la répartition des biomes et ne tiennent pas compte de facteurs spécifiques pouvant avoir un effet sur le déboisement et la dégradation des forêts.

Pays	Superficie totale (milliers d'ha)	Potentiel d'atténuation par ha (tonne C/ha)	Pays/régions potentiellement concernés (biomes comparables)	Superficie de démonstration étendue (milliers d'ha)	Potentiel d'atténuation étendu* (x 10 000 tonnes)
Burkina Faso Tropical/sec	27 400	0,16	Sahel : dont le Sénégal, le centre et le sud du Mali, le Niger, le sud du Tchad, les parties nord du Togo, du Nigeria, du Bénin, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, l'Éthiopie, le Soudan, l'Érythrée, la Somalie, le nord du Cameroun, la République centrafricaine. Également (mais non comptabilisés dans les données de superficie et d'atténuation) : l'Inde et le Pakistan semi-arides, l'Afrique orientale semi-aride, y compris la partie semi-aride de Madagascar	450 000	72 000
Ghana Tropical/ humide	22 700	0,62	Afrique de l'Ouest tropicale, y compris les régions humides du Nigeria, du Bénin, du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, de la Sierra Leone, de la Guinée et de l'Ouganda et les régions tropicales de Madagascar et de l'Angola	140 000	87 000
Indonésie Tropical/ humide	181 000	0,82	Pays ayant un couvert forestier permanent et une exploitation forestière commerciale mixte : Malaisie (Sabah et Sarawak), Myanmar	60 000	49 000
RDP Lao Tropical/ humide	23 000	0,44	Pays à couvert forestier dense et exploitation forestière active : Cambodge, PNG, mais aussi le Guyana, le Suriname et certains états de l'Amazonie brésilienne	23 000	74 000
Pérou Tropical/ humide	128 000	0,24	Pays amazoniens dont la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Venezuela et certains états de l'Amazonie brésilienne	128 000	57 000
COMIFAC Tropical/ humide	398 000	0,18	Comprend déjà six pays (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon)	0	0
Mexique Tropical/ humide	194 000	0,24	Amérique centrale semi-aride, certains états des Caraïbes	194 000	11 000
Philippines Tropical/ humide	30 000	1,27	Viet Nam, parties du Hainan et du Yunnan en Chine, parties de l'Indonésie, Myanmar, Thaïlande Également parties de Madagascar, du Sri Lanka, de l'Inde tropicale	30 000	67 000

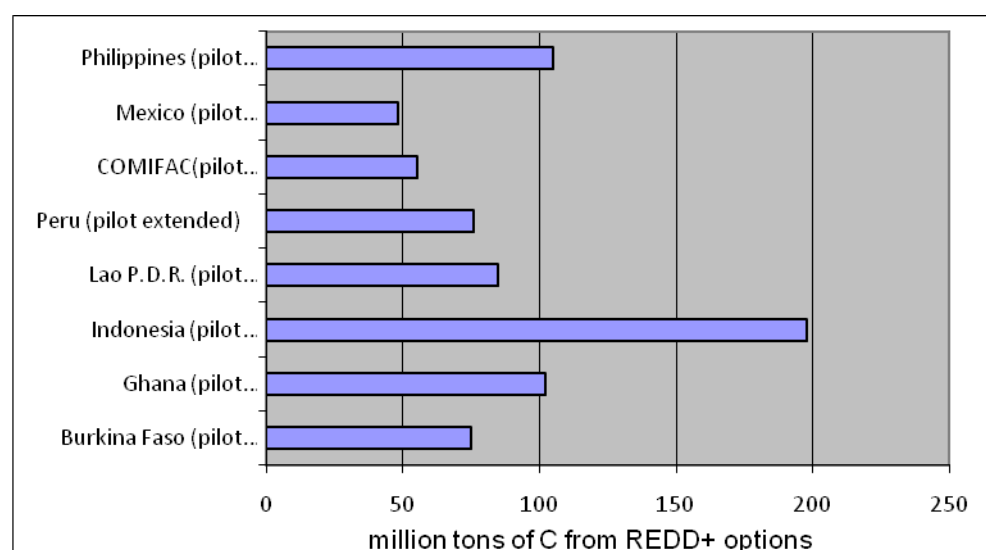
* Calculé à partir du potentiel moyen d'atténuation du carbone forestier de chaque pays pilote, extrapolé à la superficie totale de la zone étendue.

Les informations issues du Tableau 4 suggèrent que le programme proposé pour le Burkina Faso, qui devrait influencer les stratégies sur le carbone forestier visant une superficie de près de 500 000 km², aura l'effet de démonstration le plus important en termes d'étendue géographique. Bien que ce pays ait le potentiel d'atténuation du carbone le plus faible par hectare parmi les huit programmes pilotes proposés (0,16 tonne C/ha), il pourrait avoir l'impact transformationnel le plus élevé si les avantages et les expériences tirés de ce programme sont pris en compte avec sa capacité à stimuler le changement à l'échelle régionale.

Les programmes pilotes proposés pour le Ghana, la RDP Lao et les Philippines pourraient également avoir un effet significatif, surtout si l'on considère l'absorption estimée du carbone dans le cadre du programme REDD+. Les huit programmes pilotes représentent un large éventail de situations et sont en tous points conformes aux exigences stipulées au Critère 5.

La Figure 2 illustre l'effet de démonstration totale des programmes pilotes proposés. La COMIFAC et l'Indonésie sont les programmes pilotes susceptibles d'avoir le plus grand effet dans le cadre du programme REDD+ (réduction des émissions de GES).

Figure 2 : Potentiel total approximatif d'atténuation dans le cadre du programme REDD+ des huit programmes pilotes proposés et de leur zone d'influence respective (effet de démonstration et de multiplication). Par programme pilote étendu, on entend le potentiel carbone REDD+ estimé du programme pilote auquel s'ajoute le potentiel carbone de biomes semblables, comme indiqué au Tableau 4.



Enfin, le Tableau 5 résume quelques aspects qualitatifs spécifiques des huit programmes pilotes proposés aux Sous-comité du FIP.

Philippines (pilot...)	Philippines
Mexico	Mexique
ComiFAC	COMIFAC
Peru	Perou (Programme pilote étendu)
Lao PDR	RPD lao
Indonesia	Indonésie
Ghana	Ghana
Burkina Faso	Burkina Faso

De l'avis du Groupe d'experts, les huit programmes pilotes proposés représentent collectivement la majorité des pays et des entités régionales admissibles à un soutien du FIP. Ce groupe présente une forte variabilité, aussi bien au sein des huit pays qu'entre ceux-ci, notamment en ce qui concerne les caractéristiques biophysiques de leurs forêts ainsi que leurs politiques gouvernementales, les aspects institutionnels et les questions de gouvernance. Ces pays présentent surtout un large éventail d'antécédents et de facteurs de déboisement et correspondent donc à un ensemble de mesures d'atténuation des émissions de GES. À l'heure actuelle, ces pays/régions ont également des capacités diverses en matière d'effets de transformation, de besoins d'investissement et de capacités d'absorption pour gérer des ressources financières telles que celles proposées par le FIP. Ces caractéristiques et indices

supplémentaires ont été examinés par le Groupe d'experts en vue d'analyses comparatives dans le cadre des propositions illustrées aux tableaux A et B de l'Annexe 4.

Tableau 5 : Évaluation par le Groupe d’experts de caractéristiques spécifiques des huit programmes pilotes proposés

Pays	Pays/régions concernés
Burkina Faso Tropical sec	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l’échelle mondiale, seul grand programme pilote REDD+ en zone semi-aride ▪ Possibilité d’élaborer une approche de l’atténuation et de l’adaptation axée sur les forêts ▪ Approches de l’utilisation des terres variées, y compris la foresterie et l’agriculture, communautaires ▪ Difficulté d’élaborer un programme de qualité en mettant l’accent sur les effets de démonstration
Ghana Tropical humide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentatif de nombreux pays influencés par divers facteurs de déboisement et de dégradation des forêts (nationaux et internationaux) ▪ Possibilité de gestion communautaire des forêts, avec effets spécifiques de transposition à grande échelle dans les pays voisins, en particulier au Libéria
Indonésie Tropical humide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déboisement et dégradation élevés en termes absolus et relatifs ▪ Coûts d’opportunité élevés pour REDD (agriculture commerciale ; exploitation forestière et minière commerciale particulièrement lucrative) ▪ Possibilité de gestion décentralisée des forêts ▪ Possibilité de coordination avec plusieurs initiatives REDD menées dans le pays
RDP Lao Tropical humide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pays fortement boisé mais de plus en plus menacé par l’exploitation forestière commerciale et par la contrebande de bois ▪ Potentiel élevé en matière de gestion durable et de protection des forêts ▪ Possibilité de participation des peuples autochtones et des communautés locales ▪ Problèmes en matière de capacité d’absorption des financements du FIP s’il ne s’agit pas d’une approche à long terme
Pérou Tropical humide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Menaces potentiellement élevées sur les forêts du fait du développement de l’infrastructure et des intérêts commerciaux ▪ Bon potentiel en matière de gestion durable et de protection des forêts
COMIFAC Tropical humide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprend déjà six pays (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale et Gabon) ayant des modèles de développement semblables ▪ Coordination difficile entre les pays et problèmes d’identification d’un créneau intéressant avec le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
Mexique Tropical semi-humide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion communautaire des forêts privilégiant leur régénération ▪ Effet de démonstration pour les zones semi-humides
Philippines Tropical humide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel énorme en matière de piégeage du carbone grâce à la régénération et au reboisement des forêts ▪ Gestion communautaire des forêts, s’étendant à l’ensemble de l’archipel

Le Groupe d’experts a accordé une attention particulière aux informations suivantes, conformément au document de conception du FIP :

- La gravité de la menace liée à l’exploitation forestière illégale ou à la conversion à grande échelle des terres et l’importance relative qu’un programme pilote du FIP pourrait avoir dans ces domaines dans un proche avenir ;
- La stabilité relative de la gouvernance nationale, l’amélioration de la transparence et d’autres réformes ;
- Des témoignages préalables ou continus de la volonté du gouvernement national à participer aux interventions climatiques liées au secteur forestier ;
- La vigueur relative de l’approche multisectorielle adoptée par les gouvernements concernant les forêts et le climat pour s’attaquer aux principaux facteurs de la dégradation ou du déboisement ;
- La vigueur de la participation de la société civile à la gouvernance forestière ;
- La position de chaque pays en termes d’effet transformationnel à court terme sur les questions climatiques et le changement relatif qu’un investissement du FIP pourrait entraîner ;

- Les possibilités d'interventions forestières qui, de par leur nature, profiteront aux pauvres, aux peuples autochtones et aux communautés locales (initiatives portant sur les régimes d'occupation ou d'exploitation des forêts, reconnaissance officielle des régimes fonciers coutumiers, etc.) ;
- Le besoin relatif de la présence d'un programme pilote du FIP dans des écosystèmes critiques d'importance mondiale (Amazonie, ceinture sahélienne, etc.) ; et
- Les perspectives d'investissement privé et la dynamique dans ce domaine, illustrées par les initiatives existantes d'investissement volontaire dans le carbone forestier (forêts naturelles, plantations, agroforesterie), les plantations commerciales à usages multiples (pâte à papier et papier, bois d'œuvre, etc.), les investissements des petites et moyennes entreprises (PME), et l'intérêt (de la SFI, de banques commerciales, de fonds privés, etc.) concernant un investissement potentiel dans le pays ou la région.

4.3 Justification des recommandations relatives aux programmes pilotes

4.3.1 Les cinq pays proposés (présentés par ordre alphabétique)

4.3.1.1 BURKINA FASO

Superficie (km ²) :	274 000	Population :	14,4 millions
		Population rurale :	82 %
Couvert forestier (km ²) :	68 000	Facteurs de déboisement :	Surpâturage, bois de chauffage, feux, désertification
Pourcentage de la superficie totale :	29		
Recul annuel des forêts (ha) :	24 000	Carbone dans la biomasse :	298 millions de tonnes
Recul annuel des forêts (%) :	-0,3	Carbone forestier par ha :	44 tonnes

*Source : FAO (2009) ; Évaluation des facteurs : récapitulatif des auteurs

i) Potentiel REDD+

Le Burkina Faso se trouve dans la ceinture tropicale sèche où les forêts et les arbres ont un potentiel de fixation du carbone relativement faible et des stocks de carbone dans les cinq réservoirs généralement nettement moins importants que les écosystèmes tropicaux humides. Le stock moyen de carbone dans la biomasse vivante y est par exemple de 44 t/ha au Burkina Faso, contre 90 t/ha au Ghana. La dégradation des terres et des forêts représente toutefois une part importante des émissions de GES du Burkina Faso (environ 60 %) du fait de l'extrême dépendance de sa population rurale croissante vis-à-vis des ressources naturelles. Le potentiel REDD+ du Burkina Faso comprend la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts, la gestion durable des forêts et des systèmes d'agroforesterie existants et l'amélioration des stocks de carbone forestier. La réalisation de ce potentiel contribuera à un bilan carbone positif tout en appuyant les modes de vie ruraux et en protégeant l'exceptionnelle biodiversité des forêts naturelles semi-arides de la partie méridionale du pays.

ii) Répartition des projets entre les régions et les biomes

Le Burkina Faso représente en Afrique le biome forestier tropical sec, qui couvre la ceinture sahélienne (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad et les parties septentrionales du Nigeria, du Bénin, du Togo, du Ghana, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée). Les forêts sahéliennes représentent un élément important de la lutte contre la désertification et les dernières forêts naturelles abritent un écosystème unique contenant des espèces endémiques d'importance mondiale, y compris des espèces d'arbres médicinales, des espèces productrices de caoutchouc ainsi que les huiles essentielles et des substances grasses (beurre de parité, par exemple). Le potentiel en matière de réduction des émissions est limité du fait de la faible teneur en carbone des terres semi-arides en général.

La proposition d'un programme pilote du FIP au Burkina Faso repose notamment sur le fait qu'il pourrait offrir de nouvelles expériences d'élaboration d'investissements forestiers pouvant faire le lien entre le rôle des forêts et des arbres en matière de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique tout en réduisant les émissions de GES et en augmentant les stocks de carbone. L'élaboration de programmes d'investissement visant simultanément des actions appropriées d'atténuation et d'adaptation aux niveaux national et local est donc spécifique au programme pilote du Burkina Faso qui, s'il est sélectionné, représenterait à l'échelle planétaire le seul investissement majeur du programme REDD+ visant des forêts tropicales sèches.

iii) Capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels

Le Burkina Faso a également une forte capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels si l'on tient compte des importantes capacités de planification et de mise en œuvre des institutions chargées du développement rural, des forêts et de l'environnement, de la bonne gouvernance reconnue des forêts, et de la participation aux activités de développement rural généralement élevée au sein d'une société civile et de communautés locales compétentes. Les forêts et les arbres tiennent une place importante dans la stratégie de développement du pays. Le Burkina Faso a préparé des stratégies sectorielles sur l'environnement, la foresterie, l'adaptation et l'atténuation ainsi qu'un plan d'investissement mondial décennal (2008-2018) couvrant : a) la gestion des forêts naturelles ; b) la régénération des terres dégradées ; c) la gestion communautaire des forêts ; d) la gestion durable des terres ; e) la lutte contre les feux de forêt ; et f) la gestion des bassins versants. Le pays possède par ailleurs des compétences nationales et locales en gestion des ressources naturelles qui pourraient assurer une gestion efficace et rationnelle des crédits du FIP.

iv) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP

De l'avis du Groupe d'experts, le Burkina Faso offre une bonne capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP dans l'ensemble du cadre politique en place et des activités de développement en cours. Ces 30 dernières années, le gouvernement du Burkina Faso a témoigné d'un profond attachement à la protection de l'environnement. Le pays a récemment préparé des propositions d'investissement concrètes ayant un impact significatif sur le développement. Ces investissements peuvent être valorisés par le biais du FIP et ont la capacité d'enclencher des changements transformationnels. Le FIP pourrait par exemple appuyer la transposition à plus grande échelle de projets pilotes réussis dans les domaines de la protection des forêts, de l'agroforesterie ainsi que le rétablissement des stocks de carbone perdus. L'état actuel de dégradation de certaines ressources naturelles du pays (dont les principales sources d'eau) nécessite par ailleurs des interventions immédiates à plus grande échelle. Les investissements du FIP pourraient être planifiés de sorte à agir en synergie avec les efforts d'adaptation au changement climatique en cours et à promouvoir le développement du secteur forestier dans le but d'améliorer les modes de subsistance ruraux et de contribuer de manière importante aux engagements volontaires pris par le pays de réduire ses émissions de GES. Un investissement planifié du FIP

occuperait un créneau au Burkina Faso car, mis à part quelques efforts de renforcement des capacités, aucune activité substantielle d'atténuation axée sur l'utilisation des terres n'existe dans le pays. La coordination avec les programmes existants sur les forêts et l'utilisation des terres, appuyés par les sources nationales et d'autres partenaires de développement, existe depuis longtemps au Burkina Faso. L'un des principaux défis que devra relever un investissement du FIP sera d'obtenir des fonds du secteur privé et d'autres sources.

La capacité potentielle à tirer parti des investissements planifiés et existants par le biais des BMD et d'autres partenaires de développement est également considérable. La Banque mondiale, l'Agence suédoise pour la coopération au développement international (SIDA), la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et les Pays-Bas ont soutenu les efforts menés par le Burkina Faso en matière de développement durable et de gestion des ressources naturelles depuis les sécheresses des années 1970 et 1980. Citons à titre d'exemple le programme « Bois de villages » (1985-1999), appuyé par les agences suisse et néerlandaise, le projet de gestion des ressources naturelles de la Banque mondiale (1992-2000), et l'accès à l'énergie/la gestion des blocs forestiers (depuis 2008). Ces interventions ont notamment permis : a) le reboisement et la récupération de dizaines de milliers d'hectares de terres dégradées et de villages ; de nouvelles technologies peu onéreuses de production végétale ; le développement de diverses techniques de régénération de terres dégradées, etc. ; b) la création de nouvelles aires protégées ; et c) la dévolution aux communautés locales des droits et responsabilités en matière de gestion forestière. Les Groupements de gestion forestière ont été chargés de la gestion des ressources naturelles communes. Une assistance a été apportée aux brigades communautaires de sapeurs-pompiers, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les feux de forêt. Les activités susmentionnées ont permis d'établir des approvisionnements durables en bois de chauffage dans certains villages ; des revenus ont été générés pour les communautés locales et l'exploitation durable des ressources a été assurée grâce à l'adoption de cycles de rotation de 20 ans. Ces modèles peuvent être transposés dans le pays et au-delà et offrent de nouveaux avantages considérables en matière d'atténuation.

v) État de préparation du pays au programme REDD+

Le Burkina Faso n'a pour l'instant pas d'antécédents en ce qui concerne le programme REDD+, mais sa stratégie nationale sur le changement climatique prévoit la protection intégrée des forêts, la gestion des forêts et l'amélioration des puits de carbone grâce à la régénération, au boisement, au reboisement et au développement de l'agroforesterie. Le gouvernement est indéniablement disposé à intégrer les mesures d'adaptation et d'atténuation axées sur les forêts dans ses plans nationaux de développement durable. Les antécédents du gouvernement et des partenaires nationaux de la société civile avec les BMD, les organisations de l'ONU et les donateurs bilatéraux attestent sa capacité à absorber efficacement de nouveaux investissements et fonds de développement tels que ceux fournis par le FIP.

4.3.1.2 GHANA

Superficie (km ²) :	227 000	Population :	23 millions
		Population rurale :	52 %
Couvert forestier (km ²) :	55 000	Facteurs de déboisement :	Abattage (national), bois de chauffage, expansion agricole
Pourcentage de la superficie totale :	24		
Recul annuel des forêts (ha) :	115 000	Carbone dans la biomasse :	496 millions de tonnes
Recul annuel des forêts (%) :	-2,0	Carbone forestier par ha :	90 tonnes

*Source : FAO (2009) ; Évaluation des facteurs : récapitulatif des auteurs

i) Potentiel REDD+

Au Ghana, le déboisement commence généralement par la dégradation des forêts suite à leur exploitation excessive (et souvent illégale), à l'exploitation de mines et de carrières et à la collecte de bois de chauffage. Les forêts dégradées sont ensuite complètement déboisées suite à des incendies, à l'occupation illégale des terres ou à des modifications de l'utilisation des terres régies par des considérations commerciales (plantations de cacao au grand jour, par exemple).

Le Ghana procède actuellement à l'élaboration d'un Plan de croissance à faible densité de carbone, qui abordera le changement climatique dans le cadre d'une stratégie de développement nationale et sectorielle reposant sur la culture sur brûlis. Ce plan placera les activités du FIP/REDD+ dans un contexte national plus large. Le Ghana dispose en outre de plusieurs instruments et cadres politiques susceptibles d'intégrer les investissements du FIP dans les activités de développement. Citons par exemple l'Accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières ainsi que le Projet sur la gouvernance, le commerce et les communautés concernant la biodiversité forestière.

(ii) Répartition des projets entre les régions et les biomes

Le Ghana appartient au biome tropical humide, et près d'un quart de sa superficie est couvert de forêts. Écologiquement, le pays est divisé en : a) une zone de forêt de haute futaie dans le sud couvrant près d'un tiers de sa superficie totale (8 millions d'hectares environ) ; b) une zone de savane dans le nord (15 millions d'hectares environ) ; et c) une zone de transition entre les deux (1 million d'hectares environ).

Près des trois-quarts des forêts de haute futaie du Ghana sont exploitées pour leur bois tandis que le reste est protégé pour ses services écologiques. Historiquement, les taux de déboisement et de dégradation des forêts au Ghana ont été parmi les plus élevés en Afrique, voire dans le monde, avec une diminution du couvert forestier estimée à 85 % au cours du siècle dernier. Entre 2000 et 2005, le couvert forestier s'est en moyenne réduit de 115 000 ha par an, soit un recul annuel d'environ 2 %. Les estimations de référence des émissions de GES au Ghana, actuellement en cours, pourraient indiquer une baisse de la capacité des forêts en tant que puits de carbone, le pays risquant de devenir un émetteur net de GES.

(iii) Capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels

Le Ghana bénéficie depuis des années de prêts bilatéraux et multilatéraux, de fonds et de subventions d'aide au développement relativement substantiels, fournis par des BMD telles que la

Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et un programme pilote du FIP devrait susciter des changements transformationnels sérieux et une prise en charge intersectorielle au niveau du pays. Le Groupe d'experts estime que de tels changements transformationnels pourraient servir d'exemple à d'autres pays appartenant au même biome (voir Tableau 4) et entraîneraient à terme une réduction des émissions de GES tout en permettant l'adoption d'une approche stratégique visant les facteurs de déboisement et, ultérieurement, REDD+. La capacité des institutions du pays à absorber des financements extérieurs est raisonnable et ne devrait pas entraver de nouveaux investissements tels que ceux du FIP.

Le Ghana participe activement aux activités techniques et politiques de la CCNUCC, et notamment du Conseil du fonds pour l'adaptation, et peut fournir des retours d'expérience dans le contexte de l'élaboration d'un mécanisme REDD mondial. Il est vraisemblable qu'un programme pilote du FIP sera transposable et suscitera d'autres programmes à plus grande échelle. Le Ghana est particulièrement bien placé pour échanger les enseignements tirés de la mise en œuvre du FIP avec ses voisins, notamment le Libéria. Le Ghana a ainsi participé à la formulation de la nouvelle politique de reboisement et de la stratégie de boisement du Libéria financées par l'OIBT. Compte tenu des efforts menés pour transformer le secteur forestier dans le Libéria post-conflit afin de réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et de maintenir les stocks de carbone, le Groupe d'experts est d'avis que le Libéria, avec ses capacités de mise en œuvre actuelles, pourrait grandement bénéficier de la collaboration avec le Ghana dans le cadre du FIP.

iv) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP

Les conditions semblent être réunies pour que le Ghana gère durablement ses forêts compte tenu de ses impressionnantes ressources humaines, notamment de sa Commission des forêts, et de sa longue tradition en matière de gestion forestière malgré de nombreux problèmes. Certaines réserves forestières sont bien gérées mais d'autres ont été surexploitées et les forêts à l'extérieur des réserves sont souvent non réglementées. Les activités forestières illégales telles que l'abattage à la tronçonneuse et la coupe illicite de bois sont probablement courantes.

Le Ghana reconnaît qu'un programme pilote du FIP correctement élaboré et exécuté dans le but de réduire sensiblement le déboisement et la dégradation des forêts devrait s'attaquer aux facteurs macroéconomiques, démographiques et technologiques du déboisement ainsi qu'aux aspects connexes de gouvernance. Ces efforts devraient toutefois être complétés par des activités de gestion durable et de protection des forêts, l'amélioration des stocks de carbone et la mise en place de systèmes agroforestiers durables tout en protégeant la biodiversité et en contribuant aux modes subsistance ruraux.

v) État de préparation du pays au programme REDD+

Pays membre du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF), le Ghana a soumis au FCPF en 2007 sa fiche conceptuelle de préparation à REDD (R-PIN) et a récemment soumis une proposition de préparation à REDD+ (R-PP) formulée dans le cadre d'un processus consultatif multipartite. Selon le gouvernement, le pays dispose des capacités institutionnelles et des connaissances techniques pour mettre en œuvre la R-PP. Cela dit, le Ghana devra sensiblement renforcer ses capacités et ses institutions pour pouvoir gérer un investissement du FIP. Le Ghana envisage par ailleurs de renforcer son Comité national intersectoriel sur le changement climatique et de mettre en place une structure institutionnelle nationale spécialisée pour coordonner les activités des diverses agences s'occupant du changement climatique dans le pays. Le Conseil consultatif sur l'environnement (EAC), un organe national interministériel, coordonne une politique nationale intégrée sur l'environnement et les ressources naturelles. Un comité consultatif national multipartite sur REDD+ a été mis en place pour conseiller le gouvernement sur les questions relatives à ce programme. Le Ghana et le Mexique ont été sélectionnés pour participer à l'Évaluation mondiale du potentiel de régénération des forêts réalisée par l'UICN, le WRI, PROFOR et le R.-U. Enfin, le Ghana gère une initiative FLEGT qui devrait

contribuer à un meilleur respect des lois sur les forêts (plantées et naturelles) dans l'ensemble du pays.

Le Ghana jouit généralement d'une bonne réputation en ce qui concerne ses capacités institutionnelles, son climat d'investissement et la participation et l'autonomisation de la société civile, y compris les peuples autochtones et les populations locales, ainsi que le secteur privé, aux processus de décision liés aux forêts et au changement climatique.

4.3.1.3 INDONÉSIE

Superficie (km ²) :	1 810 000	Population :	235 millions
		Population rurale :	51 %
Couvert forestier (km ²) :	885 000	Principaux facteurs de déboisement :	Agriculture commerciale, abattage, infrastructure
Pourcentage de la superficie totale :	53		
Recul annuel des forêts (ha) :	1 900 000	Carbone dans la biomasse :	5 900 millions de tonnes
Recul annuel des forêts (%) :	-2,0	Carbone forestier par ha :	67 tonnes

*Source : FAO (2009) ; Évaluation des facteurs : estimations des auteurs.

i) Potentiel REDD+

Avec des niveaux absolus d'émissions de GES parmi les plus élevés au monde, dus à la modification de l'utilisation des terres entre 1990 et 2005, l'Indonésie joue un rôle capital dans la bonne mise en œuvre de REDD+. Plusieurs régions indonésiennes, notamment les îles périphériques de Sumatra, Kalimantan et de la Papouasie, contiennent une biomasse forestière particulièrement riche et des stocks de carbone aériens dans tous les écosystèmes tropicaux. Ces forêts tropicales humides ont une productivité primaire nette parmi les plus élevées à l'échelle planétaire et présentent donc un potentiel de repousse rapide dans les zones forestières secondaires, exploitées et fortement dégradées. L'Indonésie abrite par ailleurs 83 % des tourbières tropicales de l'Asie du Sud-Est, soit 22,5 millions d'hectares concentrés à Kalimantan, à Sumatra et en Papouasie. Ces tourbières ont une profondeur pouvant atteindre 20 mètres et l'on estime que leurs stocks de carbone souterrain pourraient séquestrer environ 2 500 t/ha (avec une profondeur moyenne de 5 m).

ii) Répartition des projets entre les régions et les biomes

L'Indonésie présente une diversité exceptionnelle et peut être divisée en trois grandes zones biogéographiques : Sundaland, Wallacea et Nouvelle-Guinée. L'île de Bornéo abrite par exemple la plus grande diversité végétale recensée sous les tropiques et dans au moins 12 écorégions. L'Indonésie comprend également des formations forestières tropicales caractérisées par une végétation distincte et s'étendant de la côte jusqu'aux glaciers du Mont Lorenz. Du fait de son évolution biogéographique distincte, l'Indonésie compte plus de 30 écorégions terrestres, couvre plusieurs biomes et abrite une incroyable diversité animale et végétale. Cela étant, l'Indonésie est également le pays tropical comptant le plus grand nombre d'animaux vertébrés menacés et vulnérables répertoriés par la CITES, une situation essentiellement attribuable à la perte de leurs habitats.

Entre 1990 et 2005, l'Indonésie a connu l'un des plus forts taux de modification de l'utilisation des terres tropicales (conversion et dégradation) au monde. D'importantes émissions de GES accompagnent par ailleurs les grandes sécheresses associées au phénomène El Niño/oscillation

australe (ENSO) et les incendies sont devenus plus fréquents pendant les années non ENSO et continuent d'être étendus. Ces incendies détruisent non seulement du bois précieux et des terres agricoles productives mais sont également concentrés dans des zones fortement dégradées en « libre accès » et notamment les tourbières particulièrement vulnérables. La sensibilisation mondiale accrue aux causes et impacts directs et indirects de ces incendies, par le biais d'activités REDD+ sur la surveillance et la transparence (GOFC) et de mesures d'incitation de REDD, peut créer les conditions nécessaires au changement et ainsi atténuer la fréquence et l'intensité des incendies et des fumées/brumes transfrontières.

iii) Capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels

L'Indonésie est particulièrement bien placée pour réduire dès aujourd'hui ses émissions de carbone dues au déboisement et à la dégradation de ses terres. Au cours de la dernière décennie, l'Indonésie a nettement amélioré sa gouvernance, notamment en matière de transparence financière et d'autres réformes judiciaires, comme en attestent plusieurs indices (Indice de perception de la corruption 2009 CPI ; Doing Business, 2009). Malgré ces progrès, l'Indonésie est confrontée à de nombreux défis complexes, notamment des opinions divergentes quant à l'utilisation des terres et des ressources, des groupes d'intérêt immobilistes, la coordination entre agences gouvernementales, les flux financiers entre l'administration centrale et les districts locaux et le respect de mécanismes de réglementation améliorés. Ces efforts nécessiteront des négociations et des accords institutionnels entre plusieurs ministères nationaux et administrations provinciales et locales. Cela étant, les investissements des donateurs et le programme REDD+ ont récemment permis d'élargir le dialogue et de modifier ou de mettre en place des politiques pour aborder certains de ces problèmes. La mise en œuvre et la bonne application ainsi que la transparence des flux financiers (y compris l'aide des donateurs) ont été les principaux problèmes, surtout dans le domaine des ressources naturelles. Qui plus est, la vaste étendue géographique du pays et les problèmes logistiques liés à la coordination de telles activités appellent des investissements substantiels pour veiller à la participation continue, élargie et active de la société civile, des organisations non gouvernementales locales, des communautés rurales et des peuples autochtones aux décisions sur l'utilisation des terres, et pour élaborer des processus solides permettant aux communautés locales de négocier des accords équitables, notamment avec le programme REDD+. De tels efforts nécessitent une coordination considérable et, vraisemblablement, des compromis entre les districts, les provinces et les organes gouvernementaux et ministères nationaux.

Les secteurs indonésiens de la foresterie, de l'agroindustrie, des mines et des plantations produisent des recettes substantielles mais également de très importantes émissions de GES. Parmi tous les pays tropicaux examinés, le gouvernement national indonésien détient la plus grande superficie de concessions forestières exploitées pour leur bois et la production de pâte à papier ou d'huile de palme. Les terres forestières sont presque exclusivement contrôlées par l'État.

iv) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP

Compte tenu de l'ampleur de l'intérêt et des investissements des donateurs et des ONG nationales et internationales prévoyant des transferts financiers, l'Indonésie se trouve actuellement dans une période offrant un potentiel unique de transformation et de transition en matière d'utilisation des terres et de gouvernance. Des efforts continus et relativement ambitieux, accompagnés de processus décisionnels inclusifs et de mesures de contrôle, devraient permettre de modifier les pratiques existantes afin d'améliorer la transparence, d'exiger une répartition plus équitable des revenus et de supprimer des politiques contradictoires opposées aux effets visés. Ces efforts nécessiteront la coordination des différents secteurs concernés par la modification de l'utilisation des terres, tout en prenant soin de représenter les besoins de subsistance et les préoccupations des populations locales de l'ensemble du pays. Cette occasion doit toutefois être saisie compte tenu de l'évolution et des tendances actuelles, notamment en ce qui concerne le développement prévu de l'agroindustrie. Dans le contexte actuel favorable à l'investissement, la contribution transformationnelle du FIP et des autres donateurs et fonds privés pourrait être extraordinaire si

l'Indonésie réussit à concilier des intérêts rivaux et à trouver un moyen équitable et efficace de reconnaître, négocier et protéger les revendications territoriales.

v) État de préparation du pays au programme REDD+

Le gouvernement indonésien a facilité d'énormes investissements et prouvé son engagement en faveur de REDD+ ; il a coordonné activement des réunions internationales et des discussions régionales et a élaboré des plans REDD+, des portefeuilles nationaux sur les GES et des évaluations du couvert forestier. Le Conseil national indonésien sur le climat (DNPI) a organisé plusieurs réunions participatives et divers débats. Plusieurs documents ont été élaborés au cours des cinq dernières années.

Depuis la 13^e Conférence des Parties à la CCNUCC, tenue à Bali, l'Indonésie a mis en place un système judiciaire pour appuyer la mise en œuvre du programme REDD+. Trois décrets ministériels ont été adoptés au sujet de la mise en œuvre des activités de démonstration de REDD, des mécanismes de ce programme et des procédures d'autorisation des projets portant sur la fixation ou le stockage du carbone dans les forêts de production et de protection respectivement.

Le président indonésien a récemment annoncé des cibles nationales ambitieuses visant d'ici 2020 une réduction de 26 % de ses émissions de GES par rapport aux scénarios actuels, dont plus 40 % provenant du secteur forestier et environ 9 % des tourbières. Pour atteindre ces cibles, l'Indonésie devra protéger ou régénérer environ 21 millions d'hectares de forêts d'ici 2020. L'Indonésie a par ailleurs renforcé ses capacités dans plusieurs domaines critiques de REDD+, y compris la surveillance des forêts, les évaluations infranationales des émissions de GES, les programmes FLEGT et d'autres dialogues entre nations et institutions.

Plusieurs projets pilotes volontaires sur le carbone bénéficiant de l'aide d'ONG internationales et de banques d'investissement sont en cours dans les îles, notamment à Aceh, dans la partie ouest de Kalimantan et en Papouasie. Les intérêts et investissements du secteur privé dans REDD+ devraient augmenter en Indonésie grâce à la réduction des coûts de transaction (stocks de carbone, surveillance, mesures de sauvegarde, etc.) tandis que la perception des risques devrait être réduite grâce à la réglementation, au contrôle de son respect et à une participation locale active.

Vu le rôle central joué par l'Indonésie dans la concertation sur REDD, y compris son rôle largement public en tant qu'hôte de la 13^e Conférence des Parties à la CCNUCC à Bali, plusieurs conditions et possibilités très prometteuses existent pour rectifier de nombreuses contraintes concernant REDD+. De nombreuses ONG et de nombreux donateurs bilatéraux et multilatéraux et chercheurs se sont fortement investis dans le renforcement des capacités locales et nationales pour mieux connaître le couvert forestier grâce à des images satellitaires multicapteurs, des inventaires et des mesures de suivi des forêts, et des évaluations des niveaux de base et des stocks de carbone ainsi que de la complexité des facteurs associés aux scénarios possibles dans l'ensemble du pays. Malgré l'ampleur du défi compte tenu de la diversité des conditions et des moyens logistiques et de la difficulté d'obtenir des images satellitaires sans nuages, d'importants progrès ont été accomplis ces dernières années. À l'heure actuelle, seules les évaluations de carbone de niveau I sont disponibles dans des régions dispersées mais de nombreuses études détaillées de niveaux II et III sont en cours. L'Indonésie a besoin de ressources considérables pour produire des informations pouvant être utilisées dans le cadre de REDD du fait de l'extrême hétérogénéité des terres et de leurs utilisations dans les îles périphériques (Sumatra, Kalimantan et Papouasie). Enfin, le gouvernement indonésien a récemment mis en place de nouvelles exigences plus strictes concernant le respect des réglementations forestières, dans toutes les juridictions (des plantations aux forêts naturelles) et dans les zones de culture de rapport – une initiative qui pourrait créer un cadre politique et réglementaire plus stable pour les investissements sur le climat.

4.3.1.4 RDP LAO

Superficie (km ²) :	230 000	Population :	6 millions
		Population rurale :	79 %
Couvert forestier (km ²) :	161 000	Facteurs de déboisement :	Agriculture itinérante, bois de chauffage, exploitation illégale, application insuffisante des politiques
Pourcentage de la superficie totale :	70		
Recul annuel des forêts (ha) :	80 000	Carbone dans la biomasse :	1 500 millions de tonnes
Recul annuel des forêts (%) :	-0,5	Carbone forestier par ha :	92 tonnes

*Source : FAO (2009) ; Évaluation des facteurs : estimations des auteurs.

i) Potentiel REDD+

La RDP Lao est le pays du Grand Mékong ayant le plus vaste couvert forestier par kilomètre carré (70 % de la superficie terrestre totale). Les forêts laotiennes abritent une riche biodiversité et d'énormes ressources ligneuses. Le pays est doté d'une vaste aire protégée. Entourée de cinq pays (Birmanie, Cambodge, Chine, Viet Nam et Thaïlande), la RDP Lao n'a pas de littoral. Avec 83 % de la population vivant en zone rurale et un fort taux de croissance démographique (1,7 % par an), la pression sur les forêts ne cesse d'augmenter. L'agriculture itinérante sur des jachères de courte durée (essentiellement en altitude), l'exploitation forestière non réglementée et la conversion des terres à l'agriculture et d'autres utilisations sont les menaces les plus sérieuses pesant sur les forêts laotiennes. À cela s'ajoute la forte demande de bois et de produits du bois de trois puissants voisins : la Thaïlande, le Viet Nam et la Chine. La contrebande de bois est importante, notamment à destination du Viet Nam. L'application insuffisante de la loi et la faible gouvernance forestière devraient permettre la poursuite du déboisement et de la dégradation des forêts à court terme en l'absence d'efforts sérieux pour inverser cette tendance.

Le gouvernement de la RDP Lao a déclaré vouloir augmenter le couvert forestier pour réduire les pressions sur les forêts naturelles et augmenter la disponibilité de bois pour répondre aux besoins de capacité de transformation. Le programme de plantation est également axé sur des plantes bioénergétiques (*Jatropha* spp.) et des arbres à forte valeur économique tels que *Aquilaria* spp. La protection des forêts revêt une importance croissante en RDP Lao car elles contribuent fortement à l'approvisionnement en eau propre, aux activités de conservation, à la préservation de la biodiversité et la protection contre les catastrophes naturelles. La RDP Lao compte au moins 21 aires protégées nationales réparties sur l'ensemble du territoire, deux couloirs, 57 aires protégées provinciales et plus de 100 aires protégées locales. L'eau est particulièrement importante pour la production d'électricité et l'irrigation. À cet égard, des aires potentielles de protection des forêts dans 51 bassins versants des principaux affluents du Mékong et 25 barrages hydroélectriques existants et proposés ont été recensées lors d'une phase préliminaire. Il est important de noter que toutes ces aires protégées sont soumises à la menace du déboisement et de la dégradation.

Un programme pilote du FIP en RDP Lao pourrait indiscutablement aider le gouvernement à s'attaquer aux problèmes liés à la conversion des forêts tout en améliorant les stocks de carbone grâce au développement des forêts plantées et à la protection des forêts existantes. Le FIP pourrait également aborder le problème du contrôle des terres, qui est une source croissante de conflits. Le zonage et la classification des terres (aménagement du territoire) sont devenus des besoins urgents en RDP Lao et pourraient bénéficier de l'assistance du FIP.

ii) Répartition des projets entre les régions et les biomes

La RDP Lao représente un biome forestier tropical humide de l'Asie du Sud-Est continentale et est caractérisée par trois grands écosystèmes : plaines, plateaux et montagnes. Les plaines bordent essentiellement le Mékong, l'un des plus grands fleuves d'Asie. La cordillère annamitique, qui traverse l'Indochine, forme une ligne de crête le long de la frontière entre la RDP Lao et le Viet Nam et couvre une petite partie du nord du Cambodge. La région montagneuse se trouve dans le nord du pays où l'altitude moyenne se situe entre 1300 et 1 500 m. La RDP Lao abrite divers écosystèmes forestiers : forêts tropicales sempervirentes, forêts sèches sempervirentes, forêts tropicales caducifoliées, forêts sèches à diptérocarpacées, forêts caducifoliées mixtes, forêts subtropicales dans le nord, forêts calcaires, etc. Ces forêts abritent de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont endémiques et en voie de disparition. Pour résumer, les forêts laotiennes représentent des écosystèmes uniques et essentiellement intacts de l'Asie du Sud-Est continentale mais sont de plus en plus soumises aux pressions du déboisement et de la dégradation des forêts.

La RDP Lao pourrait être un important pays pour montrer comment réduire le déboisement et s'attaquer aux causes de la dégradation grâce à des investissements appropriés dans un pays relativement petit et aux capacités d'absorption généralement limitées. Un certain nombre de petits pays tropicaux se trouvent dans cette situation (voir Tableau 4). Le principal défi est de définir des investissements appropriés et de les prévoir sur une période suffisamment longue.

iii) Capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels

La RDP Lao a une forte capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels dans les domaines suivants :

- Gouvernance : remédier à l'insuffisance des capacités institutionnelles, notamment en matière d'application de la loi et de corruption généralisée.
- Zonage et classification des terres : tirer parti des initiatives en cours sur le zonage, l'attribution de titres fonciers par l'Autorité nationale de gestion des terres (NMLA) et les partenaires de développement, tels que le JICA et la Banque mondiale.
- Participation de la société civile et des organisations de peuples autochtones pour rassembler diverses populations autochtones et élaborer une approche nationale concernant leur participation aux activités REDD+.
- Stratégies sur des modes de subsistance différents : étudier des nouveaux modes de subsistance pour réduire les pressions sur les forêts, par exemple développement de petites entreprises, cultures de rapport, produits forestiers non ligneux, etc.

iv) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP

De l'avis du Groupe d'experts, la RDP Lao est idéalement placée pour intégrer les investissements du FIP. Elle a récemment réitéré sa volonté de lutter contre les facteurs sous-jacents du déboisement tout en exprimant un vif intérêt pour la protection des forêts. La RDP Lao participe au FCPF et formule actuellement sa R-PP. Avec le soutien de la communauté internationale, la RDP Lao a élaboré sa Stratégie forestière 2020 (FS 2020) qui servira de plan directeur pour l'aménagement forestier du pays. Cette stratégie fournit une plateforme en vue de la mise en place d'une base intégrée et d'un processus multipartite visant l'aménagement forestier. Un programme pilote du FIP pourra aider le gouvernement à renforcer et mettre en œuvre cette stratégie. Les mauvaises pratiques de gouvernance, la pauvreté et la corruption sont les principaux problèmes devant être abordés en RDP Lao. Le FIP pourrait renforcer le rôle joué par les populations rurales dans la protection de l'environnement tout en promouvant des stratégies de subsistance rurale susceptibles de résoudre le problème de la pauvreté. Des investissements du FIP pourraient également revaloriser certains investissements existants. La Banque mondiale appuie ainsi depuis 2004 un programme de gestion participative durable des forêts couvrant plus de 1,3 million

d'hectares de forêts de production naturelles et visant l'amélioration des politiques d'aménagement des forêts, de partage des bénéfices, de vente transparente du bois et de restructuration de l'industrie. Ce projet soutient également la mise en place d'un système de surveillance, de contrôle des aménagements forestiers, de certification indépendante des forêts et de contrôle du respect des lois.

Un programme pilote du FIP devrait valoriser plusieurs nouvelles activités REDD actuellement en cours, notamment :

- La préparation en cours de la R-PP de la RDP Lao devant être soumise au FCPF.
- L'analyse des facteurs de déboisement, la coordination générale des problèmes liés à REDD+ et le renforcement des capacités, réalisés par les ONG et les organismes de recherche.
- Le projet de promotion de la mise en œuvre de la stratégie forestière (JICA + SIDA).
- Le soutien à la préparation d'inventaires et à la surveillance du carbone (Banque mondiale)
- La gestion participative des forêts pour réduire le déboisement (JICA)
- L'évaluation du potentiel REDD, en particulier les risques de fort déboisement dans les zones à couvert forestier dense.

v) État de préparation du pays au programme REDD+

La Banque asiatique de développement aide depuis 2008 la RDP Lao à préparer une stratégie et un plan d'action sur le changement climatique. Plusieurs déficits de capacités institutionnelles et techniques (mentionnés plus haut) ont été recensés dans ce contexte. La BASD a encouragé la protection de la biodiversité dans la région du Grand Mékong dans le cadre de l'Initiative sur le couloir de conservation de la biodiversité (BCI). Cette expérience illustre les efforts menés pour éviter le déboisement et préserver les stocks de carbone.

La manifestation d'intérêt soumise à l'Unité administrative des FIC témoigne du ferme désir de la RDP Lao de bénéficier du soutien du FIP. Cette soumission est axée sur le renforcement de la capacité du gouvernement à améliorer le zonage des terres et forêts, l'aménagement des forêts, le respect des lois et la gouvernance, et la promotion de modes de subsistance différents. Il s'agit de questions importantes devant être abordées en RDP Lao car elles contribuent toutes à divers problèmes frappant le secteur forestier ainsi que plusieurs autres secteurs, à savoir les conflits fonciers, la contrebande de bois, la réduction des périodes de jachère et la corruption. Un soutien du FIP à la RDP Lao devrait toutefois être planifié dans une perspective à plus long terme car le pays est tout juste prêt à recevoir un énorme investissement à court terme dans le secteur forestier.

4.3.1.5 Pérou

Superficie (km ²) :	1 280 000	Population :	28 millions
		Population rurale :	27 %
Couvert forestier (km ²) :	687 000	Facteurs de déboisement :	Agriculture itinérante, dév. infrastructures, abattage non viable
Pourcentage de la superficie totale :	54		
Recul annuel des forêts (ha) :	150 000	Carbone dans la biomasse :	5 700 millions de tonnes
Recul annuel des forêts (%) :	-0,2	Carbone forestier par ha :	90 tonnes

i) Potentiel REDD+

Le Groupe d'experts s'est généralement accordé sur le fait que le Pérou, en tant que grand pays forestier tropical amazonien, présente un bon potentiel de réduction sensible des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts tout en contribuant à d'autres efforts pour maintenir des services écologiques et une biodiversité importants à l'échelle planétaire. Le Pérou présente divers potentiels pour des investissements REDD+ visant directement des facteurs de déboisement, de régénération et de dégradation des forêts, la consolidation d'aires protégées dans des réserves privées et autochtones pour garantir la conservation des systèmes écosystémiques, des stocks de carbone et la promotion d'un développement rural intégré. La récente création de divers instruments juridiques, techniques et institutionnels concernant la gestion et la conservation des forêts, les consultations des parties prenantes, la stratégie nationale sur le changement climatique et l'amélioration de la compréhension des coûts et avantages de la conservation des forêts et de sa relation avec le changement climatique aux niveaux politiques élevés, présentent de bonnes conditions pour des investissements REDD+ ayant une forte capacité potentielle à réduire les émissions de GES.

ii) Répartition des projets entre les régions et les biomes

Le Pérou abrite la quatrième plus grande surface de forêts tropicales du monde après le Brésil, la RDC et l'Indonésie. Il a le deuxième couvert forestier d'Amérique latine et le huitième à l'échelle planétaire (FAO 2009). Ces forêts comptent parmi les plus riches du monde, en termes de biodiversité mais aussi de ressources naturelles (bois, eau, stocks de carbone, matières minérales, pétrole et gaz). La moitié du pays est couverte de forêts (Amazonie) dont 70 % sont naturelles. Le Pérou est un pays à fort couvert forestier de plus en plus menacé par le déboisement (du fait du développement économique) et de forts taux de dégradation des forêts. La situation actuelle dans le secteur forestier est une conséquence directe des politiques et réglementations insuffisantes dans un cadre institutionnel orienté vers l'extraction. Malgré la richesse naturelle du pays, les revenus forestiers ne représentent que 1 % du PNB (2005) et les zones où le couvert forestier est le plus étendu ont des taux de pauvreté extrêmes dépassant 50 %.

Les émissions de carbone dues au déboisement et à la dégradation des forêts péruviennes représentent plus de 70 % des émissions nationales totales. On estime que 7 millions d'hectares ont été déboisés au Pérou depuis 2000, soit un taux de déboisement moyen de 150 000 ha/an. Une augmentation constante de ce taux est prévue si rien ne change, en raison du développement d'importantes activités d'extraction, notamment dans les domaines miniers et pétroliers, et de l'infrastructure routière dans la région amazonienne. Les taux de déboisement ne sont pas homogènes à l'échelle nationale du fait de la diversité des caractéristiques géographiques, institutionnelles, culturelles et sociales du pays. Les déficiences des institutions publiques, l'absence de planification nationale intégrée, la pénurie de ressources, le manque de données fiables et de ressources humaines qualifiées contribuent également fortement au recul des forêts et des écosystèmes naturels.

iii) Capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels

Le ministère de l'Environnement récemment créé est entre autres responsable de la coordination et de la mise en œuvre de la stratégie sur le changement climatique, de l'administration d'aires protégées et de la préservation de la biodiversité. Le ministère de l'Agriculture, axé sur la production et l'extraction, reste toutefois l'organe responsable des politiques agraires nationales, qui couvrent les questions liées à la protection, à l'utilisation et à la gestion des forêts. Il s'agit d'un dispositif institutionnel complexe, nécessitant d'énormes efforts de coordination entre les deux organes pour veiller au succès des politiques et programmes REDD+.

Le Pérou a de bonnes chances d'enclencher des changements transformationnels et structurels. Les mesures de planification intersectorielle prises par les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, le rôle de la société civile et le travail réalisé dans le cadre de la Stratégie nationale sur le changement climatique ainsi que l'engagement politique du gouvernement péruvien en faveur d'un déboisement nul d'ici 2020 représentent une bonne plate-forme pour le FIP. Le FIP peut contribuer au développement de changements transformationnels dans les politiques et pratiques forestières, fournir des expériences et des leçons précieuses grâce à des projets pilotes pouvant être transposés pour bien faire comprendre les liens entre de bons investissements forestiers et la réduction des émissions, la préservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté. Les efforts menés pour améliorer la gouvernance forestière dans le cadre de nouveaux engagements politiques, en prévoyant notamment une participation plus active de la société civile et des groupes autochtones, sont particulièrement importants et pertinents.

iv) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP

La stratégie péruvienne sur le climat insiste sur le besoin d'intégrer la protection des forêts et de la biodiversité dans les politiques nationales de développement. Les récentes réformes institutionnelles pourraient permettre au FIP de renforcer l'aménagement des politiques et les activités de développement. Pour cela, le Groupe d'experts recommande la mise en place d'un accord interministériel au sein du gouvernement péruvien, de sorte que les services chargés de l'environnement, de la planification, des finances, de l'agriculture, de l'énergie et des mines planifient et exécutent ensemble les activités ayant un lien avec la stratégie sur le changement climatique, le plan national REDD+ et le soutien financier du FIP (s'il se matérialise). Le rôle du secteur privé et des ONG revêt également une importance stratégique dans le cadre de ce processus.

v) État de préparation du pays au programme REDD+

Le récent engagement pris par le gouvernement péruvien lors de la 15e Conférence des Parties, concernant un déboisement nul d'ici 2020, représente une décision historique aux fortes répercussions positives aux échelons national et mondial. Le pays a commencé à se préparer en vue des initiatives REDD (élaboration d'un plan de préparation du FCPF) et à éliminer les principaux facteurs directs et sous-jacents du déboisement. Les investissements du FIP peuvent avoir une influence positive en appuyant les efforts menés par le gouvernement pour adopter une approche stratégique sur REDD+, intégrant le rôle des écosystèmes naturels dans les stratégies nationales de planification et de développement, et en complétant les initiatives existantes du secteur privé, qui comprennent une étude des investissements REDD+ au Pérou par diverses parties, ainsi que la certification par des tiers de la gestion forestière (une tendance croissante, en particulier dans les forêts de basse altitude).

4.3.2. Trois programmes pilotes supplémentaires proposés (par ordre alphabétique)

4.3.2.1 Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)/pays du bassin du Congo

La COMIFAC a exprimé le souhait d'être envisagée en tant qu'organisation régionale susceptible de bénéficier d'un programme pilote de la FIP. La manifestation d'intérêt soumise au FIP par la COMIFAC concerne uniquement les six pays du bassin du Congo et a été examinée en tant que telle par le Groupe d'experts. Les pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC sont les suivants : Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale et Gabon. Ces pays représentent collectivement le plus grand massif de forêts humides d'Afrique.

La Déclaration de Yaoundé (2005) prend note que la protection de l'écosystème du bassin du Congo fait partie intégrante du processus de développement et réaffirme la volonté de collaboration de

ses signataires. La Commission des forêts d’Afrique centrale (COMIFAC) a ensuite été créée par la conférence des ministres chargés des forêts pour coordonner et suivre la mise en œuvre de cette déclaration. La Convention de la COMIFAC comprend 10 axes stratégiques, notamment : Harmonisation des politiques forestières et de la fiscalité ; ressources, connaissances et inventaires des ressources forestières ; gestion écosystémique ; conservation de la biodiversité et utilisation durable des ressources ; nouvelles sources de revenus, développement des capacités et formation ; recherche et développement de mécanismes novateurs de financement. Cette Convention privilégie la coopération et les partenariats dans la région. Elle définit un environnement propice à l’introduction de financements du FIP et souligne la volonté et l’engagement des pays de la COMIFAC à l’égard de l’amélioration de la gestion durable des forêts de la région.

COMIFAC/pays du bassin du Congo (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale et Gabon)

Superficie (km ²) :	3 986 000	Population :	82 millions
		Population rurale :	61 %
Couvert forestier (km ²) :	2 230 000	Principaux facteurs de déboisement :	Agriculture itinérante, abattage illégal, bois de chauffage
Pourcentage de la superficie totale :	56		
Recul annuel des forêts (ha) :	630 000	Carbone dans la biomasse :	20 000 millions de tonnes
Recul annuel des forêts (%) :	-0,3	Carbone forestier par ha :	90 tonnes

*Source : FAO (2009) ; évaluation des facteurs et des quantités de carbone : estimations des auteurs ; les estimations des quantités de carbone sont très approximatives et doivent être interprétées avec une grande prudence

i) Potentiel REDD+

L’immense étendue des forêts du bassin du Congo en fait un « poumon vert » de l’Afrique et de la planète. Le bassin du Congo devrait être reconnu pour son importance stratégique continentale et mondiale et l’octroi de financements du FIP accentuera cette importance mondiale et contribuera à l’harmonisation des interventions en cours dans le domaine climatique. On estime en outre que l’exemple des pays du bassin du Congo permettra de faire la démonstration d’économies d’échelle visibles, et que les fonds du FIP renforceront les capacités aux niveaux national et régional et permettront d’améliorer la gestion des forêts dans ces pays. Les chances de succès de la région sont très bonnes, en particulier pour la gestion des stocks de carbone actuels, et le pouvoir politique des pays adhère à ces initiatives.

Il est entendu que les pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC ont la volonté politique et les capacités institutionnelles suffisantes pour des activités REDD+ utilisant des fonds du FIP le cas échéant. Il est toutefois possible qu’une assistance technique supplémentaire soit nécessaire pour tirer le meilleur parti de ces fonds. Ces pays semblent avoir une juste appréciation des limites de leurs compétences techniques et des compétences pour lesquelles ils ont encore besoin d’aide, ce qui est considéré comme un élément positif. On pense donc qu’ils sauront s’entourer des appuis appropriés pour optimiser l’apport d’éventuels fonds du FIP.

La gestion des forêts reste un enjeu de taille pour certains pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC, mais la politique publique semble évoluer dans le bon sens dans la majorité d’entre eux, ce qui est encourageant. Le climat de l’investissement paraît s’être amélioré ces dernières années dans un grand nombre de ces pays, et le secteur privé a essentiellement réalisé des investissements dans les industries forestière et minière. La certification par des tiers se développe rapidement dans

la région et la gestion juridique des forêts fait fond sur les initiatives FLEGT dans divers pays de la COMIFAC (Cameroun et RDC). Sur le plan de la participation de la société civile, on note que le secrétariat du programme ONU-REDD a été encouragé par les mesures prises par la RDC dans le cadre de l'utilisation de son fonds de préparation, et notamment de la façon dont elle a veillé à assurer la participation et l'implication des peuples autochtones et des populations locales. Une forte participation a également été observée au Cameroun dans le cadre de l'initiative FLEGT. En supposant que les pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC reçoivent un financement du FIP, ils pourront tirer les leçons du processus participatif de la RDC et d'autres initiatives FLEGT positives.

ii) Répartition des projets entre les régions et les biomes

La superficie terrestre des pays de la COMIFAC est estimée à 398 millions d'hectares, dont 223 millions sont constitués de forêts. Le couvert forestier, estimé à 56 % de la superficie totale, y est donc très étendu. Le taux annuel de déboisement, estimé à 0,3 %, est relativement faible mais représente en termes absolus une perte de 631 000 ha de forêt par an. Les taux de déboisement varient toutefois au sein des six pays du bassin du Congo dont il est ici question.

À l'intérieur de la région de la COMIFAC, certaines zones peuvent être considérées comme fortement boisées avec des taux de déboisement élevés, tandis que d'autres seront plus probablement classées comme fortement boisées avec un déboisement faible.

iii) Capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels

Des fonds pilotes du FIP pourraient jouer un rôle stratégique en complétant les autres ressources injectées dans les pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC. Bien que les pays évoluent à des rythmes différents, on note une complémentarité générale au niveau de leurs plans d'action nationaux sur les forêts et plans de réduction du déboisement et de la dégradation des forêts. Il serait possible de poursuivre sur la lancée des investissements en cours ou planifiés des BMD, et l'on peut fermement espérer mobiliser des fonds du secteur privé ou d'autres sources d'investissement. Plusieurs initiatives du secteur privé ont déjà été lancées dans les pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC. Un financement du FIP (dont le montant ne serait pas forcément très élevé en valeur absolue par rapport aux autres fonds alloués à ces pays) pourrait avoir un effet transformateur en étant utilisé pour harmoniser les fonctions et les acteurs au sein de la COMIFAC. L'introduction d'activités REDD+ dans ces pays grâce à un financement du FIP serait d'une grande aide aux pays pour mettre au point des technologies et des méthodes appropriées. On pense également que des investissements du FIP permettraient à ces pays de se préparer et de renforcer leur position en vue de mettre en œuvre une stratégie REDD+ et d'harmoniser leur rôle en fonction de leurs activités REDD respectives.

Le Groupe d'experts a noté que les six pays du bassin du Congo ont soumis des R-PIN au FCPF et que l'ONU-REDD est déjà présent en RDC avec un financement initial de 1,9 million de dollars et que ce programme avance bien. Le secrétariat de l'ONU-REDD a également reçu une demande visant à inclure la COMIFAC en tant que bénéficiaire régional. Les ressources du FIP susceptibles d'être investies dans la COMIFAC complèteraient le travail déjà entamé en RDC.

iv) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP

Les membres du Groupe d'experts savent que les pays du bassin du Congo bénéficient de diverses autres ressources, mais restent convaincus qu'un investissement du FIP dans la région représenterait une utilisation stratégique des fonds disponibles. Un programme pilote du FIP peut enclencher un changement transformationnel en permettant de mieux harmoniser les fonctions des différents acteurs des pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC. Il est néanmoins possible qu'un financement complémentaire ait peu d'impact en raison de la dimension des opérations

forestières dans ces pays. On estime toutefois qu'un investissement du FIP pourrait permettre de faire avancer le programme REDD+.

v) État de préparation du pays au programme REDD+

Les efforts déployés par les gouvernements concernant la préparation au programme REDD+ varient selon les pays du bassin du Congo membres de la COMIFAC. Il semble toutefois y avoir une volonté largement partagée d'adopter une stratégie REDD+ commune et d'intégrer le rôle des forêts dans les stratégies nationales de développement durable. On peut toutefois s'interroger sur la capacité de ces pays à absorber des fonds supplémentaires du FIP venant s'ajouter aux aides existantes du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo. La COMIFAC en tant qu'organisation et ses pays membres nécessiteront une assistance technique et administrative supplémentaire pour mettre en œuvre un programme pilote du FIP.

4.3.2.2 Mexique

Superficie (km ²) :	1 940 000	Population :	106 millions
		Population rurale :	24 %
Couvert forestier (km ²) :	642 000	Facteurs de déboisement :	Agriculture itinérante, dév. infrastructures, abattage non viable
Pourcentage de la superficie totale :	34		
Recul annuel des forêts (ha) :	260 000	Carbone dans la biomasse :	3 900 millions de tonnes
Recul annuel des forêts (%) :	-0,4	Carbone forestier par ha :	65 tonnes

*Source : FAO (2009) ; évaluation des facteurs et des quantités de carbone : Estimations des EP/auteurs

i) Potentiel REDD+

Le Mexique est à la troisième place des pays d'Amérique latine pour la superficie du couvert forestier, après le Brésil et le Pérou. La majorité de ces forêts sont la propriété de communautés rurales. Le couvert forestier est réparti à peu près également entre forêts de conifères et forêts de feuillus tropicales. On y trouve également de grandes étendues de broussailles et de savane boisée. Le pays a traversé une période de déboisement et de dégradation rapide des forêts dans les années 1970 et 1980, mais le taux de recul net des forêts a ensuite progressivement diminué. Si la plupart des forêts défrichées étaient autrefois transformées en pâturages ou en champs de maïs, l'utilisation des terres défrichées est aujourd'hui plus diversifiée. Les principales causes directes de la dégradation des forêts sont les activités d'abattage non viables, les feux de forêt, le pâturage en forêt, le ramassage de bois de chauffage et l'agriculture itinérante. Différents facteurs ont contribué à freiner le recul des forêts ces dernières années, entre autres l'augmentation des aides gouvernementales à l'industrie forestière et à la conservation des forêts, la diminution des subventions agricoles, la baisse des prix agricoles et un exode rural massif, et le fait que la plupart des terrains boisés restants soient peu propices à l'agriculture. Cela ne veut pas dire que ces tendances vont se maintenir.

Le Mexique est un candidat bien placé pour utiliser des fonds internationaux à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts. Il est plus apte que beaucoup d'autres pays à mettre en œuvre des programmes de foresterie communautaire et de rétribution des services

environnementaux et à surveiller les changements d'affectation des sols. Une minorité importante de communautés gèrent activement leurs forêts et il devrait être possible, avec un soutien approprié, d'augmenter sensiblement la superficie de forêts gérées et d'améliorer la qualité de la gestion. Les coûts d'opportunité sont relativement faibles pour une bonne partie du couvert forestier. Dans la mesure où les taux de déboisement et de dégradation sont déjà en diminution, des actions REDD+ peuvent consolider et renforcer la tendance.

ii) Répartition des projets entre les régions et les biomes

Le Mexique présente une grande diversité de forêts. La palette d'interventions possibles est très vaste tant en ce qui concerne le déboisement que la dégradation, permettant aussi bien de freiner le déboisement que d'améliorer les stocks de carbone par l'agroforesterie, la gestion durable des forêts et les plantations d'arbres. Elles peuvent donc être représentatives d'activités pilotes ciblées sur un large spectre de problèmes liés à la forêt.

D'un point de vue écoclimatique, le Mexique peut être divisé en trois zones de superficies approximativement égales : une zone tropicale, une zone subtropicale/tempérée et une zone semi-aride/aride. Il convient de noter que la région tropicale comprend des forêts pluviales, qui couvraient à l'origine 6 % du pays, un pourcentage probablement divisé par deux aujourd'hui.

iii) Capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels

Au Mexique, le régime foncier en vigueur laisse aux communautés locales, ou ejidos, la gestion de la plupart des forêts, même si l'on trouve quelques titres de propriété privés à certains endroits. Ce régime foncier a eu pour résultat d'établir un lien clair entre les différents bienfaits et valeurs des forêts et les communautés locales et les bénéficiaires. Commercialement parlant, ce système de propriété et de gestion, dans lequel les décisions sont prises par des structures communautaires, s'est révélé compliqué. Malgré les problèmes posés par le système des ejidos et les difficultés actuelles du gouvernement national (l'influence négative du trafic de stupéfiants, en particulier dans le nord), il existe une base communautaire solide sur laquelle s'appuyer pour les opérations REDD+, avec d'importants gains en perspective pour la société civile, s'ajoutant à une gouvernance globalement bonne à l'échelon national, un engagement fort sur les questions climatiques au gouvernement (sous l'impulsion de la CONAFOR, l'office national des forêts), des ONG dynamiques et intéressées, et des parties soutenant les objectifs REDD+ tant au sein de la société civile que dans le secteur commercial. La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ainsi que des partenaires bilatéraux et des programmes spéciaux tels que le FCPF, l'ONU-REDD et le FEM, continuent d'investir au Mexique ou sont favorables à des investissements complémentaires dans ce pays.

iv) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP

Des investissements REDD+ ont déjà été réalisés au Mexique par différents organismes à caractère commercial ou à but non lucratif, dont l'intérêt ne fléchit pas, chacun d'eux ayant ses visées propres sur le plan du territoire géographique ou du type de mise en œuvre. La collaboration du Mexique avec les banques de développement indique une volonté toujours forte d'investir dans des activités REDD+ et d'autres opérations concernant la forêt. Le pays continue d'être bien noté du point de vue du climat de l'investissement (bien qu'encore une fois, l'influence négative du trafic de stupéfiants suscite des inquiétudes, en particulier dans le nord du pays). Les commentaires relatifs à ce critère et au précédent laissent penser que le moment semble bien choisi pour rassembler les différentes parties autour d'actions REDD+ énergiques au Mexique, afin d'enclencher les changements transformationnels que les objectifs du FIP exigent.

v) État de préparation du pays au programme REDD+

Le Mexique travaille actuellement à sa R-PP avec le FCPF. La version la plus récente de la R-PP (janvier 2010) montre que le Mexique a mis progressivement en place les fondements nécessaires

au niveau national, et que la CONAFOR assure un soutien actif et un rôle moteur. L'un des éléments qui a manqué jusqu'ici a été la participation au processus de la R-PP des institutions incontournables chargées de l'agriculture, de la planification et d'autres domaines du développement, un problème qui a déjà été pointé et qui doit être traité lors du prochain examen de la R-PP. D'autres actions sont menées sur le terrain par diverses ONG et leurs collaborateurs (par exemple Plan Vivo, ProNatura, Reforestamos Mexique, TNC, Conservation International, Rainforest Alliance, etc.) dans le domaine de l'amélioration de l'exploitation forestière, de la conservation des forêts, de l'agroforesterie, et de la restauration (zones ripicoles, etc.) – certaines initiatives sont en place depuis des années mais reçoivent un soutien financier irrégulier, tandis que d'autres sont nouvelles. Le Mexique ne manque pas de professionnels qualifiés pour participer à ces actions, avec le concours de spécialistes internationaux sur certains aspects stratégiques si nécessaire (il ne s'agit pas d'une dynamique dominante).

4.3.2.3 Philippines

Superficie (km ²) :	298 000	Population :	86 millions
		Population rurale :	37 %
Couvert forestier (km ²) :	71 000	Facteurs de déboisement :	Agriculture itinérante, élevage extensif, abattage illégal
Pourcentage de la superficie totale :	23		
Recul annuel des forêts (ha) :	160 000	Carbone dans la biomasse :	970 millions de tonnes
Recul annuel des forêts (%) :	-2,1	Carbone forestier par ha :	136 tonnes

*Source : FAO (2009) ; Évaluation des facteurs : estimations des auteurs.

i) Potentiel REDD+

La superficie terrestre des Philippines est d'environ 30 millions d'hectares, dont 7 millions d'hectares (23 %) de forêts. Les forêts des Philippines sont généralement considérées comme des forêts « non-frontières » ayant une capacité de stockage de carbone moyenne. De ce seul point de vue, le potentiel REDD des Philippines peut être jugé relativement faible. Les Philippines représentent pourtant un puits de carbone net et leurs stocks de carbone au-dessus du sol seraient comparables à ceux d'autres pays de la région comme le Cambodge, la RDP Lao et l'Indonésie. On estime que les Philippines possèdent entre 750 et 2 500 millions de tonnes de carbone forestier au-dessus du sol dans les forêts primaires et secondaires à diptérocarpacées, les tourbières, etc. Bien que les activités d'abattage aient diminué du fait du déclin des ressources forestières et de l'interdiction des exportations de bois d'œuvre, les Philippines perdent encore quelque 160 000 hectares de forêt par an du fait de l'abattage illégal, de l'agriculture itinérante, des feux de forêt et de la conversion des espaces forestiers à d'autres usages.

Dans le cadre d'un programme pilote du FIP, le programme REDD+ donnerait aux Philippines plus de possibilités de jouer un rôle actif, dans la mesure où il fournit une compensation pour la conservation des stocks de carbone existants, leur renforcement et la gestion durable des forêts. Depuis 1960, les Philippines ont replanté des arbres sur 1,7 million d'hectares de terres dégradées (prairies et broussailles) dans le cadre d'initiatives publiques ou privées. La restauration des bassins versants a constitué une priorité. La conservation de la biodiversité et le développement des aires protégées ont fait l'objet d'une attention considérable ces dernières années. De nouvelles aires protégées devraient être créées prochainement. Compte tenu de ses institutions forestières relativement solides et de la décentralisation des compétences en matière de forêts, les Philippines ont toutes les chances d'exploiter au mieux des fonds du FIP pour faire la démonstration de

stratégies d'atténuation et d'adaptation fondées sur la gestion des forêts (y compris la restauration des terres dégradées), la protection et la conservation des forêts, l'agroforesterie et la gestion durable des forêts.

ii) Répartition des projets entre les régions et les biomes

Les Philippines sont situées dans la partie tropicale humide de l'Asie et sa couverture forestière est relativement peu étendue. Bien qu'une grande partie des forêts primaires ait été convertie à d'autres usages, on y trouve encore 0,8 million d'hectares de forêts anciennes de diptérocarpacées, 1 million d'hectares de forêts hygrophiles de montagne et des mangroves relativement vastes. La plupart des forêts restantes sont déjà protégées (par exemple sous la forme de réserves biologiques, de parcs nationaux, de forêts protégées). Les Philippines possèdent de grandes étendues de forêts sur Palawan, Mindanao et dans les montagnes de la Sierra Madre situées au nord, dans les provinces de Cagayan et Isabela. Les Philippines comptent parmi les États du monde les plus riches en termes de diversité biologique. Le pays abrite un grand nombre d'espèces endémiques, dont certaines sont en voie de disparition ou menacées (les basses terres sont particulièrement touchées). Les forêts anciennes de diptérocarpacées encore existantes sont les plus riches en biodiversité.

Sa couverture forestière relativement peu importante et ses taux de déboisement élevés, ainsi que son potentiel élevé de restauration des forêts, font des Philippines un bon candidat pour faire la démonstration d'activités REDD+ (restauration, gestion durable des forêts, protection de la biodiversité) dans les pays présentant des caractéristiques environnementales, économiques et sociales comparables.

Du fait de leur situation géographique, les Philippines sont extrêmement vulnérables à différentes catastrophes naturelles : éruptions volcaniques, tremblements de terre, moussons tropicales, événements météorologiques extrêmes, etc. Le taux élevé de déboisement et le faible couvert forestier contribuent aussi notablement à aggraver les dommages provoqués par les inondations, plus fréquentes ces dernières années, et un investissement du FIP pourrait également remédier à ce problème en protégeant l'environnement.

iii) Capacité potentielle à enclencher des changements transformationnels

Le FIP peut permettre d'engager et renforcer un certain nombre de changements transformationnels aux Philippines dans différents domaines, notamment la gouvernance des forêts, car l'abattage illégal et le taux élevé de déboisement sont souvent imputés à une mauvaise gouvernance du secteur forestier. La corruption reste un problème à suivre de très près. Étant donné l'apparente volonté politique actuelle d'améliorer la situation, un programme pilote du FIP pourrait effectivement faciliter des changements transformationnels par le biais de réformes institutionnelles et d'un renforcement des capacités à tous les niveaux gouvernementaux.

Les Philippines sont l'un des pays les plus avancés d'Asie en ce qui concerne la participation des populations locales et des peuples autochtones à la gestion des forêts. Une Stratégie de gestion locale des forêts y est appliquée depuis au moins trente ans : des organisations populaires coordonnent le travail collectif de gestion des forêts de manière à ce que les membres de la communauté puissent en tirer des moyens de subsistance. Les enseignements tirés de cette Stratégie seront essentiels pour mobiliser les populations locales autour d'un projet du FIP. Par ailleurs, en 1997, les Philippines ont adopté une loi historique, la Loi sur les droits des peuples autochtones, qui reconnaît, protège et fait avancer les droits des populations locales et des peuples autochtones. Au niveau national a été créée une Commission nationale des peuples autochtones. Pour le Groupe d'experts, l'existence d'une société civile active intégrant les peuples autochtones permet d'être optimiste sur les chances de produire de réels effets, des changements transformationnels positifs pour eux et pour leurs moyens de subsistance.

iv) Capacité potentielle à intégrer les investissements du FIP

Un programme pilote du FIP pourrait renforcer le travail réalisé actuellement par les pouvoirs publics, en collaboration avec des organisations de la société civile et des partenaires de développement bilatéraux (la DDC suisse, par exemple), pour élaborer une Stratégie nationale REDD+ (NRPS) viable. Il appuierait également les mesures prises récemment pour impliquer les peuples autochtones dans la gestion des ressources par un programme d'attribution de titres fonciers.

Ces dernières années, d'autres actions ont été engagées pour augmenter la couverture forestière par des initiatives de restauration des forêts et de reboisement, issues notamment du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (DENR), de propriétaires terriens privés, d'accords de gestion locale des forêts, etc. En outre, le Gouvernement philippin et la société civile ont été très actifs dans le domaine de la conservation des forêts. En juillet 2007, le pays comptait 77 aires protégées terrestres officielles couvrant environ 1,85 million d'hectares, et beaucoup d'autres zones doivent encore être identifiées. Un programme pilote du FIP pourrait renforcer cet élan national et lui permettre de passer à la vitesse supérieure.

Dans le contexte de l'ANASE, le Cadre multisectoriel sur le changement climatique : l'agriculture et la foresterie au service de la sécurité alimentaire (AFCC) est en cours d'élaboration. Il fournira un cadre régional de coopération et de coordination sur les questions de changement climatique dans les 10 pays de l'ANASE. Les Philippines sont un membre actif de l'ANASE et jouent un rôle important dans l'AFCC par le biais du DENR.

v) État de préparation du pays au programme REDD+

Il y a peu encore, les Philippines n'étaient pas très actives sur le plan du FCPF et de l'ONU-REDD. Un grand pas en avant a cependant été fait avec l'élaboration de la Stratégie nationale REDD (NRPS). Le DENR a présenté une demande officielle de participation à l'ONU-REDD en janvier 2010. Depuis avril 2009, une synthèse des consultations multipartites sur la NRPS a été entreprise avec les groupes intéressés, parmi lesquels des experts, des administrations locales, des groupes de la société civile, etc.

Des activités REDD aux Philippines seraient vraisemblablement très bénéfiques compte tenu de la capacité potentielle du pays à produire d'autres effets positifs en matière de conservation de la biodiversité, de restauration écologique et de distribution équitable des bienfaits obtenus, étant donné ses politiques progressistes, soucieuses des populations locales, dans le domaine foncier et de la gestion des forêts.

Sur le plan de la préparation scientifique, une étude de qualité a été réalisée récemment sur certains aspects liés tels que le MDP, la séquestration du carbone et les réductions REDD, par divers organismes parmi lesquels l'ICRAF, des universités et des ONG. La recherche scientifique aux Philippines étant d'un bon niveau, on peut penser que les enseignements tirés seront bien diffusés à l'intérieur du pays et au-delà.

5. Conclusions et recommandations

Le FIP a été mis en place en tant que programme ciblé au titre du SCF pour mobiliser des politiques et des mesures ainsi que des financements sensiblement accrus en vue de faciliter la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et de promouvoir une meilleure gestion durable des forêts et, ce faisant, réduire les émissions et protéger les stocks de carbone forestier. Le Sous-comité du FIP a formé un Groupe d'experts doté d'un mandat spécifique. Quarante-huit expressions d'intérêt, variables au niveau de leur contenu et des détails fournis, ont été soumises à l'Unité

administrative des FIC par des pays et entités régionales dans les délais prescrits par le Sous-comité du FIP. Le Groupe d'experts a brièvement entendu les BMD, le FCPF et le secrétariat de l'ONU-REDD et a reçu de volumineux documents de référence préparés par l'Unité administrative des FIC en collaboration étroite avec le Comité des BMD. Les principales directives étaient celles fournies dans les critères de sélection des programmes pilotes nationaux et régionaux établis par le Sous-comité du FIP. Le Groupe d'experts a élaboré une méthodologie et une analyse rigoureuse pour le processus de sélection conformément à son mandat et à ses modalités de travail. Il s'est acquitté de son mandat tout en faisant appel à son jugement collectif.

Le Groupe d'experts a recommandé cinq programmes pilotes nationaux répondant aux critères et autres considérations convenus par le Sous-comité. Le Groupe d'experts a également été invité à proposer au Sous-comité une liste comprenant jusqu'à trois programmes pilotes supplémentaires à envisager si des fonds s'avèrent disponibles pour financer d'autres programmes pilotes ou si certains des programmes pilotes sélectionnés se révèlent irréalisables. Le Groupe d'experts a en conséquence proposé au Sous-comité une liste de deux programmes pilotes nationaux et un programme pilote régional à envisager si des fonds s'avèrent disponibles pour financer d'autres programmes pilotes ou si certains des programmes pilotes sélectionnés se révèlent irréalisables. Les cinq programmes pilotes recommandés concernent (par ordre alphabétique) le Burkina Faso, le Ghana, l'Indonésie, le Pérou et la RDP Lao tandis que les trois programmes pilotes proposés supplémentaires concernent la COMIFAC, le Mexique et les Philippines.

Le Groupe d'experts a conclu que les huit programmes pilotes proposés satisfont aux objectifs généraux ainsi qu'aux objectifs spécifiques du FIP, à savoir engager et faciliter des mesures destinées à transformer les politiques et les pratiques liées au secteur forestier, mener des projets pouvant être reproduits ailleurs, faciliter la mobilisation de nouvelles ressources financières au profit du programme REDD+, et fournir des données d'expérience utiles dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD+. Le Groupe d'experts a toutefois estimé que d'autres pays et organes régionaux pertinents pourraient également se prêter à des programmes pilotes du FIP et être envisagés si des fonds supplémentaires deviennent disponibles. Dans l'intervalle, la collaboration et le « jumelage » entre certains pays proposés et certains de leurs voisins ayant des caractéristiques écologiques et socio-économiques semblables devraient être envisagés par le Sous-comité dans le cadre d'un mécanisme de collaboration Sud-Sud.

Le Groupe d'experts a examiné avec attention une soumission infranationale (de l'état brésilien d'Amapa) et évalué ses qualités. Bien que cette proposition méritait un examen attentif, le Groupe d'experts n'a pas jugé opportun de la recommander en tant que programme pilote du FIP car l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Unité administrative des FIC n'était pas adressé à des entités infranationales. Il a toutefois suggéré que des propositions infranationales soient à l'avenir examinées lorsqu'elles sont soumises en coordination avec les administrations nationales.

Il ne fait aucun doute que les pays et entités régionales proposées diffèrent entre autres au niveau de leurs caractéristiques écologiques, de leurs types de forêts, de leur couvert forestier, de leur taux de déboisement et facteurs de déboisement et de dégradation des forêts, de leur potentiel REDD+, de leur situation nationale économique et sociale et de leur gouvernance. Résolu à proposer un large éventail de programmes pilotes (ou de modèles), le Groupe d'experts a le sentiment que le Sous-comité leur allouera des financements variables, en fonction des 12 critères utilisés pour juger de leur capacité à enclencher des changements transformationnels. La capacité d'absorption et les possibilités de modifications transformationnelles de chaque pays et entité régionale devraient déterminer le niveau de soutien financier.

Le Groupe d'experts soumet son rapport au Sous-comité du FIP en étant pleinement conscient du fait qu'il ne représente qu'une étape d'un processus multidimensionnel à long terme de sélection de programmes pilotes, devant être avalisée par le Sous-comité, préalablement à la conception de

ces programmes, et à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'investissement. Conscient des délais impartis, le Groupe d'experts aimerait souligner que toutes les parties concernées désirent passer à l'action le plus vite possible. Heureusement, ce processus a montré que le FIP n'est pas la seule source de financement du programme REDD+ et que d'autres formes d'assistance pourraient être disponibles aux entités régionales et pays candidats. Le Groupe d'experts a été chargé d'identifier les meilleures options parmi de nombreuses soumissions de qualité. Sa tâche n'était pas de rejeter des manifestations d'intérêt mais plutôt de recommander celles qui présentent les plus grandes chances de changement transformationnel à court terme.

6. Documents et références consultés

OCDE, 2008. Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD pour la notification des apports de 2008, 2009 et 2010. OCDE, Paris.

Bases de données sur Internet :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : <http://www.fao.org/corp/statistics/en/>

World Resource Institute : <http://www.wri.org/>

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS DU SOUS-COMITÉ DU FIP

<p><u>Spécialiste de l'agriculture</u> Prof. Hosny El-Lakany (coprésident)</p> <p>Professeur émérite, Faculté d'agriculture, Université d'Alexandrie, Égypte Professeur associé, Faculté de foresterie, Université de Colombie britannique, Canada Téléphone : +604 822 6921 Courriel : hosny.ellakany@ubc.ca</p> <p><u>Spécialiste de l'industrie et des investissements forestiers</u> Linda Mossop-Rousseau Cadre de direction, Services généraux Komatiland Forest (Pty) Ltd. Afrique du Sud Téléphone : +012 481 3656 Courriel : lindam@safcol.co.za</p> <p><u>Spécialiste du climat</u> Prof. Arild Angelsen Professeur, Dépt. d'économie et de gestion des ressources Univ. norvégienne des sciences de la vie Norvège Téléphone : +47 64965698 Courriel : arild.angelsen@umb.no</p> <p><u>Spécialiste du développement</u> Dr. Juergen Blaser (coprésident) Directeur adjoint InterCooperation, Fondation suisse pour la coopération</p> <p>Berne, Suisse Téléphone : +41 (0) 794012507 Courriel : jblaser@intercooperation.ch</p>	<p><u>Spécialiste des forêts</u> Richard Donovan Responsable foresterie Rainforest Alliance Jericho, Vermont 05465 Téléphone : +802 899 1383 Courriel : rdonovan@ra.org</p> <p><u>Spécialiste des peuples autochtones</u> Dr Yurdi Yasmi Directeur de programme The Center for People and Forests Thaïlande, Bangkok Téléphone : +66 815 642 758 Courriel : yurdi2002@yahoo.com</p> <p><u>Spécialiste multidisciplinaire des ressources naturelles</u> Carlos Manuel Rodriguez Vice-président chargé de la politique de conservation Conservation International Costa Rica Téléphone : +506 2253 0500 Courriel : cm.rodriguez@conservation.org</p> <p><u>Spécialiste du développement social et de la parité hommes-femmes</u> Lisa M. Curran Professeur en environnement et anthropologie Université de Stanford Stanford, Californie Téléphone +1 203 606 4513 Courriel : lmcurran@stanford.edu</p>
--	---

ANNEXE 2 : LISTE DES PAYS AYANT MANIFESTÉ L'INTÉRÊT D'ÊTRE PRIS EN COMPTE LORS DE LA SÉLECTION DES PAYS PILOTES

1. Albanie	17. R.D. du Congo	33. Mozambique
2. Algérie	18. Équateur	34. Népal
3. Argentine	19. Éthiopie	35. Nigeria
4. Bangladesh	20. Ghana	36. Panama
5. Bélarus	21. Région du Grand	37. Papouasie-Nouvelle-
6. Bolivie	Mékong	Guinée
7. Bosnie-Herzégovine	22. Guatemala	38. Pérou
8. Brésil	23. Guyana	39. Philippines
9. Brésil – État	24. Indonésie	40. Roumanie
d'Amapa	25. Jamaïque	41. Fédération de
10. Bulgarie	26. Kosovo	Russie
11. Burkina Faso	27. RDP Lao	42. Suriname
12. Cameroun	28. Libéria	43. Serbie
13. Colombie	29. Macédoine	44. Tadjikistan
14. COMIFAC/bassin du	30. Madagascar	45. Thaïlande
Congo	31. Mexique	46. Tunisie
15. Costa Rica	32. Maroc	47. Ouganda
16. Croatie		48. Viet Nam

ANNEXE 3 : REUNION DU GROUPE D'EXPERTS DU FIP

(8-12 FEVRIER 2010)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Méthodologie et modalités de travail
4. Analyse des documents de référence
5. Examen des possibilités d'investissement dans des pays/régions pilotes potentiels avec les banques multilatérales de développement (BMD), l'équipe de direction du FCPF et le secrétariat du programme ONU-REDD
6. Formulation de recommandations
7. Autres questions
8. Clôture

ANNEXE 4 A : Aperçu de la situation des forêts dans les 48 pays/entités régionales ayant soumis une expression d'intérêt au Programme d'investissement forestier. Tableau préparé par le Groupe d'experts du FIP

Pays	Principal biome forestier	Superficie totale (milliers d'ha)	Couvert forestier (milliers d'ha)	Pourcentage de la superficie totale	Modification annuelle entre 2000 et 2005 (%)	Modification annuelle du couvert forestier (2000-2005) (milliers d'ha)	Couvert forestier dense, déboisement élevé	Faible couvert forestier, déboisement élevé	Couvert forestier dense, faible déboisement	Potentiel de régénération	Principaux facteurs de déboisement (indiqués dans les R-PIN et R-PP du FCPF, l'ONU-REDD et l'analyse des pays)
Algérie	MEDI	238 200	2 300	1	+1,2	+27	-	-	-	+	Surpâturage, expansion agricole
Maroc	MEDI	44 600	4 400	10	<u>+0,2</u>	+7	-	-	-	+	Surpâturage, expansion agricole
Tunisie	MEDI	15 500	1 100	7	<u>+1,9</u>	+19	-	-	-	+	Surpâturage, feux non maîtrisés
Burkina Faso	TSEC	27 400	6 800	29	-0,3	-24	-	-	+	+	Surpâturage, bois de chauffage, désertification, feux de forêt
Cameroun	THUM	46 500	21 200	45	-1,0	-220	++	-	-	++	Agriculture itinérante, abattage illégal, bois de chauffage
COMIFAC	THUM	398 000	223 000	56	<u>-0,3</u>	-631	++	-	-	+	Agriculture itinérante, abattage illégal, bois de chauffage
RDC	THUM	227 000	133 000	59	<u>-0,3</u>	-320	++	-	-	+	Agriculture itinérante, abattage, infrastructure
Éthiopie	TSEC	99 000	13 000	12	-1,1	-140	-	+++	-	++	Bois de chauffage, expansion agricole, feux de forêt
Ghana	THUM	22 700	5 500	24	-2,0	-115	-	+++	-	++	Abattage (national), bois de chauffage, Expansion agricole
Libéria	THUM	9 600	3 200	33	<u>-1,8</u>	-60	-	++	-	++	Agriculture itinérante, abattage à la tronçonneuse, bois de chauffage, migration
Madagascar	THUM	58 100	12 800	22	<u>-0,3</u>	-37	-	+	-	++	Agriculture itinérante, charbon de bois, riziculture, abattage
Mozambique	TSEC	78 600	19 300	25	-0,3	-50	-	+	-	++	Expansion agricole, bois de chauffage, feux de forêt

Pays	Principal biome forestier	Superficie totale (milliers d'ha)	Couvert forestier (milliers d'ha)	Pourcentage de la superficie totale	Modification annuelle entre 2000 et 2005 (%)	Modification annuelle du couvert forestier (2000-2005) (milliers d'ha)	Couvert forestier dense, déboisement élevé	Faible couvert forestier, déboisement élevé	Couvert forestier dense, faible déboisement	Potentiel de régénération	Principaux facteurs de déboisement (indiqués dans les R-PIN et R-PP du FCPF, l'ONU-REDD et l'analyse des pays)
Nigeria	THUM	91 100	11 100	12	-3,3	-410	-	+++	-	++	Agriculture itinérante, mines, abattage, expansion de l'hydroélectricité
Ouganda	THUM	19 700	3 600	18	<u>-2,2</u>	-90	-	+++	-	++	<u>Agriculture itinérante, abattage illégal, charbon de bois</u>
Bangladesh	THUM	13 000	800	7	<u>-0,3</u>	-2	-	-	-	-	<u>Expansion agricole, abattage, braconnage</u>
Indonésie	THUM	181 000	88 500	53	-2,0	-1 900	+++	-	-	++	Expansion de l'agriculture commerciale, abattage
RDP Lao	THUM	23 000	16 100	70	-0,5	-80	++	-	-	+	Agriculture itinérante, bois de chauffage, application insuffisante des politiques
Grand Mékong	THUM	228 000	97 700	43	-0,7	-608	++	-	-	+++	Abattage transfrontière, développement de l'agriculture, infrastructure
Népal	THUM	14 300	3 600	25	-1,4	-50	-	++	-	+	Agriculture itinérante, abattage, pauvreté dans le Terai
PNG	THUM	45 300	29 400	65	<u>-0,5</u>	-140	++	-	-	+	<u>Agriculture itinérante, abattage, mines, feux de forêt</u>
Philippines	THUM	29 800	7 100	23	<u>-2,1</u>	-160	-	+++	-	+++	<u>Agriculture itinérante, élevage extensif, abattage illégal</u>
Tadjikistan	TSEC	14 000	400	3	0	0	-	-	-	-	Bois de chauffage, feux de forêt
Thaïlande	THUM	51 000	14 500	28	<u>-0,5</u>	-60	-	+	-	++	<u>Agriculture commerciale, culture de rotation, abattage illégal</u>

Pays	Principal biome forestier	Superficie totale (milliers d'ha)	Couvert forestier (milliers d'ha)	Pourcentage de la superficie totale	Modification annuelle entre 2000 et 2005 (%)	Modification annuelle du couvert forestier (2000-2005) (milliers d'ha)	Couvert forestier dense, déboisement élevé	Faible couvert forestier, déboisement élevé	Couvert forestier dense, faible déboisement	Potentiel de régénération	Principaux facteurs de déboisement (indiqués dans les R-PIN et R-PP du FCPF, l'ONU-REDD et l'analyse des pays)
Viet Nam	THUM	31 100	13 000	40	+2,1	+240	-	++	-	+++	Agriculture commerciale, infrastructure, abattage non viable
Argentine	TEMP	274 000	33 000	12	-0,4	-150	-	+	-	+	Culture du soja, élevage extensif, feux de forêt
Bolivie	THUM	108 000	58 000	54	-0,6	-290	++			+	Agriculture commerciale, agriculture itinérante, mines, infrastructure
Brésil	THUM	846 000	478 000	57	-0,6	-3 100	+++	-	-	+	Agriculture commerciale, élevage extensif, défrichage
Brésil-Amapa	THUM	14 300	13 900	97	-0,1	-10	-	-	+++	-	-
Colombie	THUM	111 000	60 700	58	-0,1	-50	-	-	++	++	Agriculture commerciale, élevage extensif, urbanisation, abattage
Costa Rica	THUM	5 100	2 400	47	+0,1	+3	-	-	+	+	Agriculture commerciale, développement des infrastructures
Équateur	THUM	28 000	10 800	39	-1,7	-200	+		-	++	Mines, infrastructures, abattage illégal
Guatemala	THUM	10 800	3 900	36	-1,3	-54	++		-	+	Expansion agricole, élevage, bois de chauffage, abattage illégal
Guyana	THUM	19 700	15 100	77	-0,2	-3	-	-	+++	+	Mines, abattage extensif, expansion agricole
Jamaïque	THUM	1 000	300	31	-0,1	1	-	-	-	+	Agriculture artisanale, développement de l'infrastructure
Mexique	THUM	194 000	64 200	34	-0,4	-260	+		-	+++	Pressions démographiques (agriculture/biocombustibles), feux de forêt
Panama	THUM	7 400	4 300	58	-0,2	-3	-	-	++	+	Agriculture itinérante, élevage extensif,

											mines, infrastructures
Pérou	THUM	128 000	68 700	54	-0,2	-100	+	-	++	+	Agriculture itinérante développement de l'infrastructure (routes)
Suriname	THUM	15 600	14 700	95	0	0	-	-	+++	-	Abattage non viable, bois de chauffage, mines
<hr/>											
Albanie	TEMP	2 700	800	29	+0,6	+5	-	-	-	+	<u>Expansion agricole, abattage, braconnage</u>
Bélarus	TEMP	20 700	7 900	38	+0,1	+9	-	-	+	-	Pas de déboisement
Bosnie Herz.	TEMP	5 100	2 200	42	0	0	-	-	+	-	Pas de déboisement
Bulgarie	TEMP	10 900	3 600	33	+1,4	+50	-	-	+	-	Pas de déboisement
Croatie	TEMP	5 600	2 100	38	+0,1	+1	-	-	+	-	Pas de déboisement
Kosovo	TEMP	10 900	450	4	-	-	-	-	-	-	Pas de déboisement
Macédoine	TEMP	2 500	900	35	0	0	-	-	-	-	Pas de déboisement
Roumanie	TEMP	23 000	6 400	28	0	0	-	-	-	-	Pas de déboisement
Russie	BORE	1 638 000	809 000	48	0	-90	-	-	++	+	Abattage illégal
Serbie	TEMP	8 800	1 300	15	-	-	-	-	-	-	Pas de déboisement

Source des données et de l'évaluation qualitative : Rapport de la FAO (2005 – 2009, 2010, chiffres provisoires), OIBT (2005, 2010) et propres estimations et évaluations ; R-PIN et R-PP du FCPF

Chiffres arrondis.

Biomes forestiers : TEMP : Tempéré ; THUM : Tropical humide ; TSEC : Tropical sec ; MEDI : Méditerranéen ; BORE : Boréal

+++ fort lien ; ++ lien non négligeable ; + lien existant ; — sans lien avec un paramètre

ANNEXE 4 B : Indices de gouvernance et aperçu des principaux financements pour les forêts et le changement climatique (en date de février 2010)

X. programmes actifs ; (X) prévus/demandés

Pays	Membre du FCPF	Fonds biocarbone	ONU-REDD	Programme pilote Résistance aux chocs climatiques	Principal soutien bilatéral à REDD	Prêts forestiers des BMD et FEM	Autres invest. REDD	Remarques
Algérie							X	Plan d'investissement approuvé par le CTF pour la région MENA
Maroc							X	Plan d'investissement approuvé par le CTF pour la région MENA
Tunisie							X	Plan d'investissement approuvé par le CTF pour la région MENA
Burkina Faso								
Cameroun	X				X	X		BIRD/IDA : Ajustement sectoriel
COMIFAC	X		(X)		X	X		Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, Norvège et fonds DfiD par le biais de la BASD
RDC	X		X				X	Ajustement sectoriel, crédits au développement, projet sur les puits de carbone
Éthiopie	X	X					X	Compensation des émissions de carbone
Ghana	X	X					-	
Libéria	X	X			X	X		Aires protégées (FEM) et assistance (CI)
Madagascar	X	X			X	X		FORECA (All., Suisse), CI, WCS

Mozambique	X	X		X	X		Bonnes chances de bénéficier de financements bilatéraux norvégiens sur le carbone forestier
Nigeria			(X)			X	Projet d'administration des terres
Ouganda	X	X				X	- <u>Financement des aires protégées</u>
							-
Bangladesh				X		X	<u>IDA : Gestion des zones côtières</u>
Indonésie	X		X	X	X	X	KfW, AusAid, Fonds fiduciaire pour le carbone forestier
RDP Lao	X		X			X	Projet de gestion durable des forêts (IDA)
Grand Mékong					X	X	Secrétariat du Mékong
Népal	X		(X)	X	X		DfID, Projet suisse de foresterie communautaire
PNG	X			X	X		<u>Programme pilote régional du PPCR ; AusAid</u>
Philippines			(X)			X	X <u>Biodiversité, exploitation des forêts, CTF-IP</u>
Tadjikistan				X		X	FEM
Thaïlande	X						X <u>Plan d'investissement du CTF (CTF-IP)</u>
Viet Nam	X	X	X		X	X	X <u>FEM, Aide au secteur forestier, CTF-IP</u>
Argentine	X		(X)			X	<u>Projet de gestion durable des forêts (IDA/BIRD)</u>
Bolivie	X		X	X			

Brésil				X	X	Fonds norvégien pour l'Amazonie ; prêts de la BIRD	
Brésil-Amapa						-	
Colombie	X	X			X	Fixation du carbone San Nicolas	
Costa Rica	X		(X)		X	Financement du FEM	
Équateur			(X)		X	Petites subventions du FEM	
Guatemala	X				X	BID, FEM	
Guyana	X			X	X	Fonds norvégien pour le carbone forestier	
Jamaïque							
Mexique	X		(X)		X	X	BID, BM BIRD, CTF-IP
Panama	X				X		Administration des terres (BIRD/IDA)
Pérou	X	X			X		Gestion participative des aires protégées
Suriname	X				X		BID
Albanie		X			X		<u>Ressources naturelles, boisement (IIDA)</u>
Bélarus					X		BERD
Bosnie Herz.					X		BERD
Bulgarie					X	X	BERD, fonds d'intégration de l'UE
Croatie							
Kosovo							
Macédoine							

Roumanie	X	X	BERD, fonds d'intégration de l'UE
Russie	X		BERD, FEM
Serbie			

ANNEXE 5 : LISTE DES DOCUMENTS ANALYTIQUES DE REFERENCE

- Catégorisation des pays en termes de régions et de biomes (couvert forestier dense et faible taux de déboisement, couvert forestier dense et fort taux de déboisement, forêts dégradées, etc.),
- Examen du FCPF et du programme ONU-REDD ou de processus équivalents par pays
- Analyse des facteurs de déboisement par pays et par région
- Données statistiques sur les caractéristiques des forêts dans des pays pilotes potentiels
- Indices caractérisant la gouvernance des forêts, la situation concernant l'application des réglementations forestières et la gouvernance (FLEG), le climat en matière d'investissement
- Cartes des zones fortement déboisées et potentiel de régénération
- Situation concernant les droits fonciers sur les forêts dans chaque pays
- Assistance des BMD et aide bilatérale au développement dans chaque pays, en ce qui concerne les forêts et le changement climatique,
- Investissements du secteur privé, notamment les investissements substantiels dans l'agroindustrie, la bioénergie et les plantations forestières, par pays et région